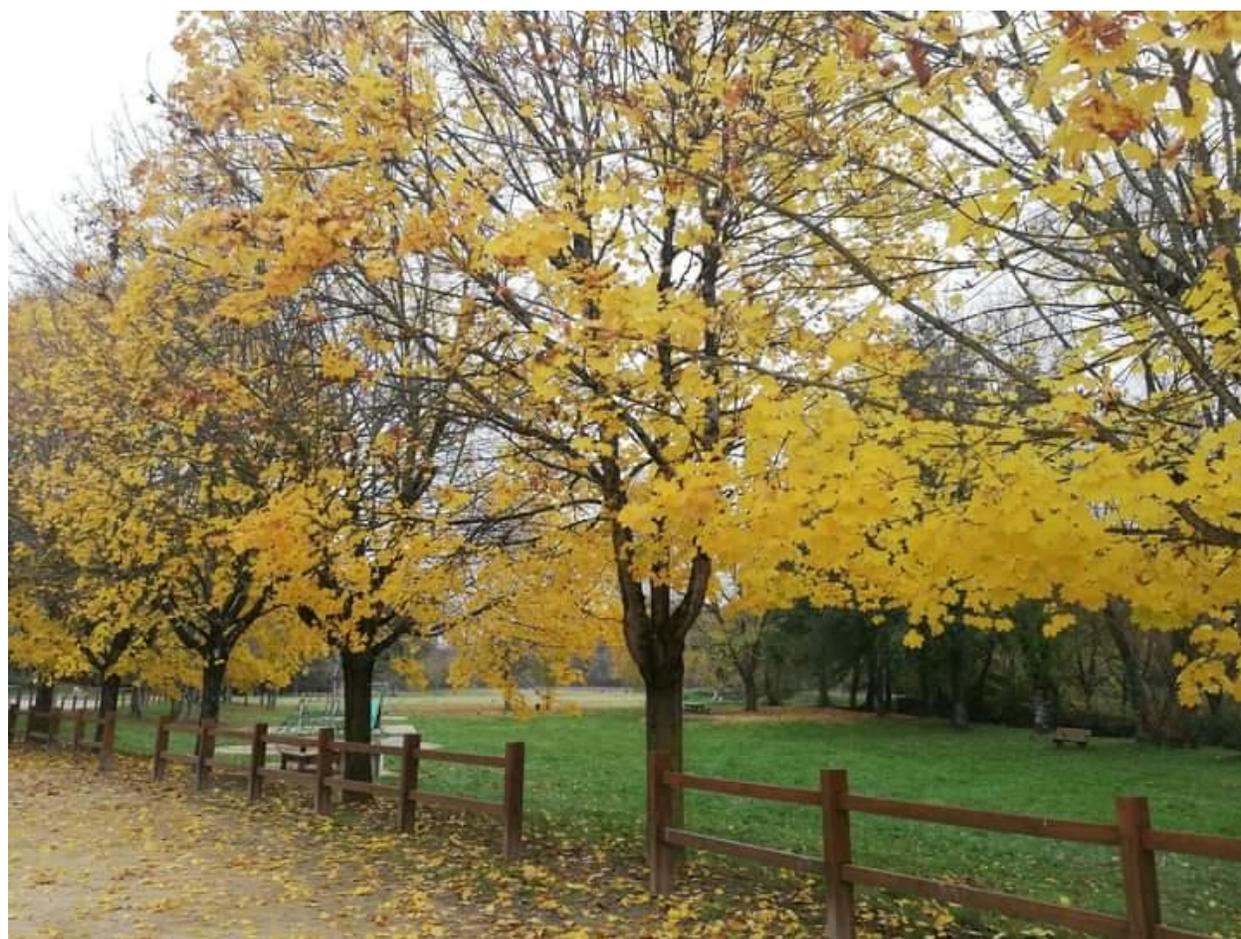


Bulletin n°12

Bulletin Municipal de LIZANT

Janvier 2022

L'ECHO DES FONTAINES



LE MOT DU MAIRE

L'année qui vient de s'écouler a encore été marquée par l'actualité de la pandémie. Les avancées de la recherche scientifique dans le domaine médical, nous permet d'entrevoir le bout du tunnel, mais la longueur du tunnel demeure encore une inconnue. Alors soyons patients pour retrouver nos habitudes de vie d'antan.

Après avoir perturber notre vie sociale par des mesures souvent annoncées au dernier moment, limitant nos déplacements et nos échanges avec les uns et les autres, la pandémie vient perturber, aujourd'hui notre vie économique, par les pénuries et le renchérissement des produits de consommation courants. Tous les plus grands experts économiques, n'ont guère été très clairvoyants sur le sujet.

Par le manque de visibilité sur les coûts des matières premières, sur les délais d'approvisionnement, par les désorganisations de fonctionnement des entreprises, 2022 sera par conséquent une année « 0 investissement ». Malgré cela, cette nouvelle année modifiera un peu votre vie quotidienne par le nouveau dispositif de ramassage des ordures, et la mise en place de conseiller numérique, dont le rôle est présenté plus loin dans le bulletin.

J'adresse au nom du conseil municipal mes amitiés et mon soutien aux Lizantaises et Lizantais qui ont perdu un proche, ou qui ont connu des difficultés et des peines durant l'année qui vient de s'achever.

En espérant que 2022 se présente sous de meilleures augures, à toutes et à tous, je vous souhaite le meilleur pour 2022.

Bonne lecture de ce numéro de l'écho des fontaines, qui après 10 ans d'existence, a subi par l'initiative de vos élus une nouvelle mise en page.

Jean-Claude GAUTHIER

Maire de LIZANT

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
SOMMAIRE	2
LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES CONSEILLERS REFERENTS	3
BUDGET	4
ÉVOLUTION DU BUDGET	4
ÉVOLUTION DE LA FISCALITE COMMUNALE	5
ÉTAT-CIVIL	6
INFORMATIONS PRATIQUES	6
TARIFS COMMUNAUX 2021 - 2022 :	13
MEDICAL – SOCIAL	14
RAPPEL ELAGAGE DES HAIES	15
ARTISANS ET COMMERÇANTS	16
LIZANT EN CHIFFRES	18
LIZANT EN IMAGES	19
LE COIN DES ASSOCIATIONS	21
ACCA	22
GYM FORM LIZANT ST GAUDENT	24
APE – ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LIZANT ET VOULEME	25
ÉCOLE DE LIZANT - MME PINEAU FANNY	26
ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES	27
AMICALE LIZANTAISE	28
LES AMIS DES ANIMAUX FRANCE	29
L'ENTENTE SPORTIVE LIZANT ST GAUDENT	30
LES VALLEES LIZANTAISES	30
ZOOM SUR LE PHARE DE LIZANT	33
PRESENTATION DES LIEUX	33
UNE RELEVÉ DISCRÈTE... MAIS DE TAILLE !	34
DES FACTEURS DE CROISSANCE TRÈS FAVORABLES	35
MISE A JOUR JUIN 2021	36
RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	40

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES CONSEILLERS REFERENTS

Le conseiller référent est l'interlocuteur privilégié des habitants d'un secteur donné dans la commune. N'hésitez pas à vous adresser en priorité à votre conseiller référent en cas de problème dans votre secteur.

M. Gauthier Jean-Claude	Maire	05 49 87 44 83 06 20 81 73 94	Le Cabeau La Manière Bois Trainard
Mme Boireau Danièle	1ère adjointe	05 49 87 36 59 06 89 29 13 99	Les Collineaux La Boblière Le Gros Chêne Les Coteaux du Gros Chêne
M. Aubineau Francis	2ème adjoint	05 49 87 13 75 06 17 53 23 87	Chez Boulard Chez Andrault Chez Baudouin La Renarde La Maison Neuve La Galardrie La Trière
Mme Rodier Jeanine	3ème adjointe	06 38 95 74 88	Le Bourg Le Champ Bourliaud
Mme Artaud Dominique	Conseillère	06 11 64 63 07	La Boissière Chez Guérin L'Emarière La Gassouille Grondillé La Poussardrie
Mme Belloir Sandra	Conseillère	06 86 80 67 65	La Vizelle Les Brandes
Mme Fonteneau Gaëlle	Conseillère	06 98 32 46 93	La Fragnée La Faye La Chataigneraie de la Faye
M. Josse Pierre	Conseiller	06 74 44 11 76	La Fouchardière Chez David Peuliard Malboeuf
M. Panissaud Gaëtan	Conseiller	07 50 36 82 15	Les Boutiers La Petite Barbatte La Grande Barbatte
M. Thuault Xavier	Conseiller	06 14 20 90 74	Enfaye Chez Poton Chez Moquerat Chez Dijonneau
M. Vergnaud Emmanuel	Conseiller	05 49 87 04 72 06 71 19 02 15	Boisseguin Pont des Chansons Follemprise Moulin de Boisseguin

BUDGET**ÉVOLUTION DU BUDGET**

DEPENSES INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020
Achat matériel	25 532.00	45 083.00	14 458.00	9 538.80
Travaux bâtiments	25 532.00	15 688.00	39 424.00	33 703.10
Travaux voirie		8 518.00	2 160.00	1 550.23
Réhabilitation logement				0.00
Remboursement capital emprunte	229 790.00	41 846.00	19 458.00	19 876.96
Report déficit investissement				44 032.60
Divers	2 837.00			6 675.02
TOTAL DEPENSE	283 691.00	111 135.00	75 500.00	115 376.71

RECETTES INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020
Virement de l'excédent de fonctionnement	143 864.00	46 340.00		
Compensation TVA	96 832.00	61 280.00	8 185.00	12 212.30
Subventions ETAT - REGION - DEPARTEMENT	35 966.00	18 600.00	16 696.00	14 820.00
Emprunt				
Divers				7 440.62
Excédent fonctionnement (opération d'ordre)				62 432.60
Excédent investissement (opération d'ordre)		37 971.00	13 465.00	
TOTAL RECETTE	276 662.00	164 191.00	38 346.00	96 905.52

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	74 564.00	85 954.00	87 919.00	66 015.24
Charges de personnel et frais assimilés	153 519.00	154 663.00	150 383.00	142 829.24
Participation à la Communauté de Communes)	26 084.00	26 084.00	26 084.00	26 084.14
Autres charges de gestion courante	17 486.00	17 281.00	17 065.00	18 050.44
Charges financières	9 151.00	7 395.00	7 098.00	6 394.04
Divers+ transfert recette investissement	376.00	49 882.00		7 440.62
TOTAL DEPENSE	281 180.00	341 259.00	288 549.00	266 813.72

RECETTES FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020
Produits des recettes	25 209.00	26 658.00	27 269.00	33 147.44
Impôt et taxes	149 250.00	151 034.00	152 014.00	156 142.91
Dotations ETAT REGION - DEPARTEMENT	159 841.00	151 415.00	136 901.00	131 865.43
Autres produits (location immeuble)	11 591.00	8 748.00	8 217.00	6 384.82
Divers	54.00	55 391.00	4 963.00	3 475.11
Excédent de fonctionnement de l'année précédente	125 453.00	190 152.00	242 139.00	229 172.35
TOTAL RECETTE	471 398.00	583 398.00	571 503.00	560 188.06

EXERCICE 2020

Section de Fonctionnement	
recettes	dépenses
560 188	268 814

Section de Investissement	
recettes	dépenses
96 906	115 377

Clôture de l'exercice
272 903

ÉVOLUTION DE LA FISCALITE COMMUNALE

Base fiscale calculée par la Direction Générale des Finances	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
Taxe habitation - TH	415 857	407 579	435 080		
Taxe foncière bâti - TFB	307 253	315 051	319 628	327 432	324 000
Taxe foncière non bâti - TFNB	62 162	62 912	64 293	65 063	65 200

Taux imposition voté par le conseil municipal en %	2017	2018	2019	2020	2021
Taux TH	16.93	16.93	16.93		
Taux TFB	11.46	11.46	11.46	11.46	11.46
Taux TFNB	30.72	30.72	30.72	30.72	30.72

Produit = base fiscale x taux imposition	2017	2018	2019	2020	2021
Produit TH	70 404	69 003	73 659		
Produit TFB	35 211	36 105	36 629	37 523	37 130
Produit TFNB	19 096	19 326	19 751	19 887	20 030
Total recette fiscale perçue par la commune	124 711	124 434	130 039	57 410	57 160

ÉTAT-CIVIL

	FROUGIER Léo	Né le 26/05/2020
	PANISSAUD TARBEL Marceau	Né le 12/08/2020
	BLANCHARD Claude	Décédé le 17/06/2021
	PINGAULT Paul	Décédé le 05/01/2021
	JARDINIER Madeleine	Décédée le 22/12/2021

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Lizant :

Secrétaire : Mme Tesserault Catherine

Tél. : 05 49 87 09 95

@ : LIZANT@departement86.fr



Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

14h à 17h

ATTENTION, du 4 janvier au 4 mars 2022, changement d'horaires :



Mardi et Vendredi

14h à 17h

Jeudi

9h à 12h

Agence postale et bibliothèque de Lizant :

Accueil : Mme Bouroumeau Annick

Tél. : 05 49 87 09 80

**Nouveaux
horaires**



Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

9h à 11h30

Mercredi

9h à 14h

École maternelle de Lizant:

Tél. : 05 49 87 15 38

Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

9h à 16h30

Horaires garderie (gratuite)

7h45 à 9h – 16h30 à 17h25

Gendarmerie Nationale : appeler le 17

Brigade de Civray

2A route de Limoges

86400 CIVRAY

Tél. : 05 49 87 00 32

SAMU : appeler le 15

Pompiers : appeler le 18 ou le 112

Sorégies :

5 route de Niort

86400 Savigné

Tél.: 05 49 44 79 00

@ : contact@soregies.fr

Eaux de Vienne – Siveer :

Siège social : 55, rue de Bonneuil-Matours, CS 90825, 86034 POITIERS CEDEX

Tél. 05 49 61 16 90

@ : contact@eauxdevienne.fr

Centre de Civray : La Fosse de Morelle, Près de la Zone Industrielle des Elbes,
86400 ST PIERRE D'EXIDEUIL

Tél. : 05 49 87 04 38

@ : civray@eauxdevienne.fr

N° d'urgence

06.07.18.26.76

de 17h à 8h, du lundi au jeudi

de 16h à 8h, le vendredi

et 24/24h, week-end et jours fériés.

Permanences Mairie de Civray, 12 place Charles de Gaulle :

UNAFAM 86 (Union Nationale des amis et familles de malades et/ou handicapés psychiques)

Tél : 06 85 19 29 65 @ : 86@unafam.org

[Https://www.unafam.org/vienne](https://www.unafam.org/vienne)

Espace INFO ÉNERGIE (Soliha)

1er mardi du mois 9h-12h - Salle 3 (derrière la mairie)

Pour connaître les documents à apporter, contactez-le : 05 49 61 61 91

Site Soliha Poitiers

C.A.R.S.A.T (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) : uniquement sur rendez-vous au 39 60

C.I.C.A.S (Centre d'information Conseil et accueil de salariés) : uniquement sur rendez-vous au 0 820 200 189

F.N.A.T.H (Mutilés du Travail) :

4ème mardi du mois 10h-12h - Salle 2 (derrière la mairie)

Permanence Avocat (consultation gratuite) :

1er et 3ème mercredi du mois 14h-16h30 - Salle 2 (derrière la mairie)

Uniquement sur rendez-vous au 05.49.97.02.24

Permanence Conciliateur (consultation gratuite) :

3ème jeudi du mois 9h-12h - Salle 3 (derrière la mairie)

Uniquement sur rendez-vous au 05.49.97.02.24

C.A.F. :

2ème et 4ème lundi du mois 9h-11h30 à la Maison de la Solidarité, 11, rue Salvador Allende 86400 Civray

Tél. : 0810 25 86 10 (actuellement sur rendez-vous)

U F C Que Choisir : <http://www.quechoisir.org>

2ème mardi du mois de 9h30 à 12h00 - Salles 2 et 3 (derrière la mairie)

Maison Départementale de la Solidarité

Service Public de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la Vienne quel que soit leur âge. Des professionnels vous y accueillent, vous informent et vous accompagnent dans vos démarches administratives, sociales et/ou professionnelles. Les entretiens sont confidentiels.

11 Rue Salvador Allende, 86400 Civray

Tél. : 05 49 87 01 35

@ : dgas-civray@departement86.fr

Ouverture au public :

- lundi : de 8h30 à 12h30
- du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h / 16h30 le vendredi

Permanences :

Joie et Santé : 2ème mardi du mois de 15h30 à 17h00

Assistantes sociales : sur rendez-vous

Médecins Conseils : le lundi

Déchetterie de Civray – SIMER :

Zone Industrielle Les Elbes, 86400 Saint-Pierre-d'Exideuil

Tél. : 05 49 87 00 59

Période Hivernale (1er Novembre - 31 Mars)

- lundi : 14 - 17h (fermée le matin)
- mardi : 8h30 - 12h (fermée l'après-midi)
- du mercredi au samedi : 8h30 - 12h et 14h - 17h

Période Estivale (1er Avril- 31 Octobre)

- lundi : 14 - 18h (fermée le matin)
- mardi : 8h30 - 12h (fermée l'après-midi)
- du mercredi au samedi : 8h30 - 12h et 14h - 18h

SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural) :

Eco-Pôle - « La Poudrerie » - 86320 SILLARS

Tél. 05 49 91 96 42

@ : ecopole@simer86.fr

Voici le nouveau calendrier de collecte des ordures ménagères à compter du 17 janvier 2022.

La collecte sera faite tous les 15 jours, le vendredi.

La première tournée aura donc lieu le vendredi 21 janvier 2022.

Pensez à sortir vos bacs la veille et à les rentrer par la suite.

Calendrier de collecte 2022

Civray (lieux-dits : Les Grands Coudrais, Rue des Coudrais, Chez Robineau, Les Petits Coudrais) - Jouhet - Lhonnaizé - Lizant - Montmorillon (lieu-dit : Le Plasteau) - Nérignac - Persac - Pindray - Queaux - Saint-Gaudent - Saint-Macoux - Voulême

Sortez vos bacs la veille de votre jour de collecte et rentrez-les une fois la collecte effectuée.

JANVIER						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
1						
2						
3	17	18	19	20	21	22 23
4	24	25	26	27	28	29 30
5	31					

FEVRIER						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
5	1	2	3	4	5	6
6	7	8	9	10	11	12 13
7	14	15	16	17	18	19 20
8	21	22	23	24	25	26 27
9	28					

MARS						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
9	1	2	3	4	5	6
10	7	8	9	10	11	12 13
11	14	15	16	17	18	19 20
12	21	22	23	24	25	26 27
13	28	29	30	31		

AVRIL						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
13					1	2 3
14	4	5	6	7	8	9 10
15	11	12	13	14	15	16 17
16	18	19	20	21	22	23 24
17	25	26	27	28	29	30

MAI						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
17						1
18	2	3	4	5	6	7 8
19	9	10	11	12	13	14 15
20	16	17	18	19	20	21 22
21	23	24	25	26	27	28 29
22	30	31				

JUIN						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
22		1	2	3	4	5
23	6	7	8	9	10	11 12
24	13	14	15	16	17	18 19
25	20	21	22	23	24	25 26
26	27	28	29	30		

JUILLET						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
26				1	2	3
27	4	5	6	7	8	9 10
28	11	12	13	14	15	16 17
29	18	19	20	21	22	23 24
30	25	26	27	28	29	30 31

AOÛT						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
31	1	2	3	4	5	6 7
32	8	9	10	11	12	13 14
33	15	16	17	18	19	20 21
34	22	23	24	25	26	27 28
35	29	30	31			

SEPTEMBRE						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
35			1	2	3	4
36	5	6	7	8	9	10 11
37	12	13	14	15	16	17 18
38	19	20	21	22	23	24 25
39	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
39				1	2	
40	3	4	5	6	7	8 9
41	10	11	12	13	14	15 16
42	17	18	19	20	21	22 23
43	24	25	26	27	28	29 30
44	31					

NOVEMBRE						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
44	1	2	3	4	5	6
45	7	8	9	10	11	12 13
46	14	15	16	17	18	19 20
47	21	22	23	24	25	26 27
48	28	29	30			

DÉCEMBRE						
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa Di
48				1	2	3 4
49	5	6	7	8	9	10 11
50	12	13	14	15	16	17 18
51	19	20	21	22	23	24 25
52	26	27	28	29	30	31



Ancien mode de collecte jusqu'au 17 janvier 2022



ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :

18 rue Salvador Allende: 86400 CIVRAY

Tél. : 05 49 97 10 90

@ : info.associvray.fede86@admr.org

Les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier d'aides alimentaires auprès :

- du Collectif alimentaire du civraisien, Mme Nadine BONNEAU, 07 68 20 61 33
- des Restos du cœur, Mme Agnès CRIQUET, 05 49 87 62 19

➔ renseignements à la mairie de Lizant

Les conseillers numériques :



POUR QUOI FAIRE ?

Les Conseillers Numériques France Services ont pour mission de vous accompagner dans votre appropriation des usages numériques quotidiens :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriers électroniques
- Installer et utiliser des applications utiles sur son téléphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
- Connaitre l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte
- Réaliser vos démarches administratives avec un accompagnement individuel

Vous pouvez vous rendre dans n'importe quel lieu d'accueil, même si ce n'est pas votre commune de résidence !

Pour plus de renseignements, appelez votre Mairie !



LE PLANNING DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES ITINÉRANTS

Lu	07/02/2022	Charroux	La poste	Charroux	Charroux	Charroux	Foyer Charfois	Me	23/02/2022	9h-12h				Mairie	Anché	Mairie	Lu	14/03/2022	9h-12h	Saint Romain	Mairie	Saint Romain	Chauvay	Mairie
Ma	08/02/2022	Chatain	Mairie	Joussé	Mairie	Mairie	Mairie	Je	24/02/2022	9h-12h				Mairie	Brux	Mairie	Ma	15/03/2022	14h-17h	Anois	Mairie	Anois	Brux	Mairie
Me	09/02/2022	Magné	Salle des associations	Ceaux en Couhé	Salle des associations	Mairie	Mairie	Ve	25/02/2022	9h-12h				Mairie	Voulême	Mairie	Me	16/03/2022	9h-12h	Champagné Saint-Hilaire	Mairie	Champagné Saint-Hilaire	La Chapelle Biltou	Mairie
Je	10/02/2022	La Ferrière Aifroux	Mairie	Anché	Mairie	Mairie	Mairie	Lu	28/02/2022	14h-17h				Mairie	Payroux	Salle des fêtes	Je	17/03/2022	14h-17h	Blanzay	Mairie	Blanzay	Chatillon	Mairie
Ve	11/02/2022	Champniers	Mairie	Savigné	Mairie	Mairie	Mairie	Ma	01/03/2022	9h-12h				Mairie	Chauvay	Mairie	Ve	18/03/2022	9h-12h	Cherray	Mairie	Cherray	Cherray	Salle annexe de la Mairie
Lu	14/02/2022	Sommières du Clain	Place du bourg	Payré	Bibliothèque	Mairie	Mairie	Me	02/03/2022	9h-12h				Mairie	La Chapelle Biltou	Mairie	Lu	22/03/2022	9h-12h	Voulon	Salle des associations	Voulon	Romagne	Bibliothèque
Ma	15/02/2022	Château Garnier	Salle semailles au vent	Genouillé	Salle des fêtes	Mairie	Mairie	Je	03/03/2022	14h-17h				Mairie	Charroux	Foyer Charfois	Me	23/03/2021	14h-17h	Saint Savio	Mairie	Anché	Mairie	
Me	16/02/2022	Cherray	Mairie	Civray	Salle annexe de la Mairie	Mairie	Mairie	Ve	04/03/2022	9h-12h				Mairie	Magné	Bibliothèque	Je	24/03/2021	9h-12h	Saint-Secondin	Mairie	Linazay	Mairie	
Je	17/02/2022	Blanzay	Mairie	Chatillon	Mairie	Mairie	Mairie	Ma	08/03/2022	9h-12h				Mairie	La Ferrière Aifroux	Mairie	Lu	28/03/2021	9h-12h	Brion	Mairie	Saint Gaudent	Mairie	
Ve	18/02/2022	Saint-Pierre d'Éaldecuil	Salle L'Eau Vive	Vaux-en-Couhé	Salle des fêtes	Mairie	Mairie	Me	09/03/2022	14h-17h				Mairie	Sommiers du Clain	Bibliothèque	Ve	25/03/2021	9h-12h	Champniers	Salle annexe de la Mairie	Surfin	Mairie	
Ma	22/02/2022			Ceaux en Couhé	Salle multi activités	Mairie	Mairie	Je	10/03/2022	9h-12h				Mairie	Chatain	Mairie	Lu	28/03/2021	14h-17h	Chatain	Mairie	Brux	Mairie	
				Saint Gaudent	Mairie	Mairie	Mairie			14h-17h				Mairie	Saint Secondin	Mairie	Ma	29/03/2021	9h-12h	Champagné le sec	Mairie	Ceaux en Couhé	Salle multi activités	
														Mairie	Brion	Salle des fêtes								Mairie

TARIFS COMMUNAUX 2021 - 2022 :Concessions columbarium

pour 30 ans : 350 €

pour 50 ans : 450 €

Taxe inhumation pour scellement d'une urne sur un monument funéraire : 300 €.

Concessions cimetières (2.50 m²)pour 30 ans : 80 € / m²pour 50 ans : 110 € / m²Restauration scolaire (à partir du 1^{er} septembre 2021)

Tranche/Quotient familial (base CAF)	Tranche 1 0 - 800	Tranche 2 801 - 1200	Tranche 3 1201 - 1600	Tranche 4 > 1600	Repas adulte
Tarifs	0.75 €	0.95 €	3.50 €	4.50 €	6.10 €

Location salle des fêtes

	Du lundi au vendredi				Forfait week-end	
	1 journée		A partir du 2 ^{ème} jour et par jour		Commune	Hors commune
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune		
Utilisateur sans cuisine	70.00 €	100.00 €	60.00 €	80.00 €	140.00 €	220.00 €
Utilisateur avec cuisine	100.00 €	150.00 €	75.00 €	100.00 €	160.00 €	270.00 €
Association	70.00 € (1 location gratuite/an)	140.00 €	60.00 €	75.00 €	130.00 € (1 location gratuite/an)	250.00 €

Le paiement se fait par TIPI ou prélèvement. La caution est supprimée et les dommages seront directement facturés au locataire.

Tarifs aire de stationnement camping-cars (à partir du 1^{er} janvier 2022)

Nombre de personnes	1	2
Forfait*	5.00 €	6 €

* Forfait incluant la taxe de séjour de 0.55 € par jour par personne de plus de 18 ans.

MEDICAL – SOCIAL

ORGANIGRAMME DE L'HOPITAL PUBLIC de RUFFEC		
Novembre 2020		
Source Association « Soutien en Urgence à la vie de l'Hôpital du Bassin de Ruffec »		
<p>URGENCES - SMUR Chef de service : Dr DE LUSTRAC 2 médecins 24 H / 24H sur place</p> <p>Suivi traumatologie post-urgence Nouveau Tel : 05 45 29 50 70 Dr DE LUSTRAC</p>	<p>HOSPITALISATION</p> <p>Standard Tel : 05 45 29 50 00</p> <p>MEDECINE Dr BUBAHE - Dr HOULD</p>	<p>SOINS de SUITE et READAPTATION Etage : Dr HOULD Rez de chaussée : Dr FERAUGE</p> <p>EHPAD « Les maisons de Marthe. » Dr MATHIEU</p>
<p>EMSP (Equipe Mobile de Soins Palliatifs) Tel : 05 45 29 54 10</p>	<p>EMA (Equipe Mobile d'Addictologie) et PASS (Permanence Accès aux Soins de Santé) Tel : 05 45 29 54 93 Dr TABUTEAU / Dr RIGAUD Mardi => EMA Dr TABUTEAU Jeudi => PASS</p>	
<p>Centre de Dépistage (VIH, hépatite B – C – IST) sur rendez-vous de 10h à 13h – 2 fois / mois Tel : 05 45 24 42 84</p>		
<p>CARDIOLOGIE : Dr LANDRAGIN Mercredi matin - 1 fois / mois Dr VIEYRES Mardi matin - 1 fois / mois</p>	<p>CONSULTATIONS EXTERNES</p> <p>Sur rendez-vous de 8h à 17h Du Lundi au Vendredi</p> <p>Tel : 05 45 29 50 80</p>	<p>ORTHOPEDIE : Dr MULLER Jeudi matin</p>
<p>PNEUMO-ALLERGOLOGIE : Dépistage de l'Apnée du sommeil Dr BARA Mardi</p>	<p>CHIRURGIE VISCERALE : Dr CANCEL Vendredi matin</p>	
<p>RHUMATOLOGIE : Dr BORDE Mardi après-midi – Vendredi matin</p>	<p>GASTRO-ENTEROLOGIE : Dr de BAYSER Vendredi</p>	<p>UROLOGIE : Dr GUILLAUME Lundi</p>
<p>ORL : à compter du 18 / 01 / 2021 Dr SCHLEGEL Lundi et Mercredi</p>	<p>NEUROLOGIE : poste vacant</p>	<p>VASCULAIRE : Dr HIRSCH Mercredi après midi - 1 fois / mois Dr ETIENNE Lundi matin - 1 fois / mois</p>
<p>DIETETIQUE : Mme GUIGNOUARD Mardi après midi - Mercredi matin</p>	<p>HYPNOSE MEDICALE: Mme CORMAU - infirmière Mme GUYON - psychologue Mercredi</p>	<p>DIABETE : éducation thérapeutique PLAIE et CICATRISATION : Mme BOUVIER – infirmière Du Lundi au Vendredi</p>
<p>Centre de Périnatalité du Nord Charente Suivi de grossesse - Gynécologie } -----> Dr DEMONDION Lundi</p> <p>Tel : 05.45.29.50.85 Sage-femme : Mme DUTHEIL – Mme RE Sur rendez-vous de 9h à 17h Mme HUBERT – Mme LIZOT</p>		
<p>ORTHOPTISTE : Nouveau Mme BLANLOEIL Tel : 06 76 95 93 98 Sur rendez-vous du Lundi au Jeudi</p>		
<p>RADIOLOGIE ECHOGRAPHIE SCANNER MAMMOGRAPHIE Tel : 05.45.29.50.23 Sur rendez-vous de 9h à 17h du Lundi au Vendredi Dr JORIO / Dr MKINSI + Télé-radiologie avec le CH Angoulême</p>		

RAPPEL ELAGAGE DES HAIES

En l'absence de réglementation locale, vous devrez respecter les dispositions générales. Il est par exemple obligatoire de planter une haie pouvant mesurer plus de 2 m à une distance d'au moins 2 m de la limite de propriété. En ce qui concerne les arbustes plus petits, de moins de 2 m, la plantation doit se faire à au moins 50 cm de la limite séparative.

En ce qui concerne l'entretien des végétaux, tailler ses haies est obligatoire. Les propriétaires ou les locataires qui s'y soustraient peuvent être poursuivis.

La réglementation relative à la taille des haies dépend de la localisation des plantations.

Taille de haie mitoyenne

En cas de haie mitoyenne, l'obligation de taille incombe aux deux voisins. L'article 667 du Code civil dispose en effet que « la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs ». Les propriétaires doivent s'entendre sur la hauteur souhaitée. Aucune règle n'est fixée en la matière.

Si l'un des voisins désire faire disparaître la haie en la supprimant (article 668 du Code civil), il y est autorisé, à condition de ne pas dépasser la limite de propriété et de remplacer les végétaux par un mur séparatif.

Le seul moyen de se soustraire à l'obligation de taille est de renoncer à la mitoyenneté. L'un des voisins cède alors ses droits sur les plantations mitoyennes, mais également ceux sur les fruits.

Taille de haie non mitoyenne

Lorsque les plantations ne sont pas mitoyennes, l'obligation de tailler incombe au propriétaire des végétaux, et par conséquent au propriétaire ou au locataire du terrain sur lequel ils sont plantés.

Le cas particulier des haies agricoles

Lorsque les haies se trouvent en limite de parcelle agricole, la taille est cette fois-ci interdite entre le 1er avril et le 31 juillet. L'objectif est de préserver la faune locale en protégeant les oiseaux durant la période de reproduction et de nidification.

Seule la taille au pied des haies est autorisée, à condition qu'il ne s'agisse pas de branches. Il est également possible de tailler lorsque les végétaux représentent un danger pour la sécurité des usagers.

ARTISANS ET COMMERÇANTS

Boulangerie Pâtisserie

Rouffaud Frédéric

5 rue de la Maréchalerie

Tél.: 05 49 87 09 83

<https://www.facebook.com/Fredlaboulange86/>

Traiteur

Florélie traiteur

Banquets, réceptions

4 lieu-dit Chez David

Tél.: 05 49 87 40 70 - 05 49 87 21 44

patricia.martin023@orange.fr

Bar - Pizzeria - Grill

Le Salamandre Bar

1 rue de la Maréchalerie

Tél.: 05 49 87 10 12

lesalamandrebar@orange.fr

Apiculteurs - produits de la ruche

M & Mme Underwood

7, Chez Poton

Tél.: 05 49 87 05 38

johnunderwood@gmx.com

Assistante maternelle

Rousseau Roselyne

25, la Grande Barbatte

Tél.: 05 49 87 43 48

Assistante maternelle

Boutant Deborah

1, La Trière

Tél.: 06 74 46 66 33

Centre d'aide par le travail

ADAPEI86 - ESAT

17, le Cabeau

Tél.: 05 49 87 31 08

EsatLIZANT.ta@adapei86.fr

Famille d'accueil personnes âgées ou handicapées

Deschamps Agnès

4, Chez Moquerat

Tél.: 05 49 87 15 78

deschampsjeanmichel@sfr.fr

Entretien, remise en état espaces verts

Tous travaux jardinage

Garden Refresh

Geoffrey

Jardinier professionnel, services aux particuliers

La Manière

Tél.: 07 49 68 27 71

garden.refresh86@gmail.com

Centre équestre, écurie de propriétaires

Masso-kinésithérapie équine et canine

Lizonne Équitation

Les Boutiers

Tél.: 07 78 55 43 00

lizonneequitation@gmail.com

Entreprise travaux agricoles

ETA Trillaud

4, Chez Boulard

Tél.: 06 17 47 71 51

Pièces et matériel agricole

CPA (Comptoir Pièces Agricoles)

2, la Boblière

Tél.: 05 49 87 45 24

Charloise-motoculture@orange.fr

L'ECHO DES FONTAINES

Silo coopérative agricole

OCEALIA

Boisseguin

Tél.: 05 49 87 43 52 - 06 62 47 31 77

Peintures extérieures & intérieures

Joyeux Stéphane

15, le Cabeau

Tél.: 05 49 87 27 92

Couverture - maçonnerie

Josse Pierre

5, le Malboeuf

Tél.: 06 74 44 11 76

mariechristine.boutant86@gmail.com

Électricité générale - chauffage électrique

Audonnet Thomas

12, rue du 8 mai 1945

Tél.: 06 89 90 01 59

audonnet.thomas@gmail.com

Imprimerie

Imprimerie HTF

Bois Traînard

Tél.: 06 05 65 82 18

michel@imprimeriehtf.fr

www.imprimeriehtf.fr

Brocante - débarras

Lulu Brocs

7, les Brandes

Tél.: 06 37 76 60 78 - 06 15 88 55 70

Lucie.elias@club-internet.fr

Gîte de la Manière

12 la Manière

Tél.: 06 88 81 87 08

Gîte Le Petit Ru

2 rue de la Maréchalerie

Centrale de réservation: 05 49 37 19 77

Gîte Rose Garden Cottage

7, chez Moquerat

Tél.: 05 49 87 52 23

Exploitations agricoles:

GAEC de la Renarde

EARL de l'Emarière

Mme Bechemilh Cathie

Mme Lanaud Véronique

M. Masseron François

LIZANT EN CHIFFRES

515 nuitées
Camping cars
en 2021

Fréquentation parcours
Terra Aventura à fin
octobre : estimation
~5 112 personnes

Info
recensement
2018 :
396 habitants

Radar autonome
Nombre de véhicules
comptabilisés : 14 590

Vitesse	Nombre de véhicules (entrants et sortants)
1 à 50 km/h	12597
51 à 60 km/h	1731
>= 61 km/h	262

Une dizaine de
fours à chaux
sur la
commune

Randonnée pédestre
autour de Lizant :
30 sentiers balisés soit plus
de 300 kms total !

Info <https://www.sentiers-en-france.eu>

21
fontaines
recensées

LIZANT EN IMAGES



Acquisition du tracteur



Aménagement de l'aire de loisirs

1



L'ECHO DES FONTAINES



Passage du Tour Poitou Charentes



25 & 27 aout 2021



**Complémentaire
santé & prévoyance**
Mutuelle partenaire de la Ville de
Lizant



Entre nous, c'est humain



- ▶ Des tarifs négociés par votre Ville*
- ▶ 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun
- ▶ Des conseillers Mutualia de proximité
- ▶ Les + : un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7

**Pour plus d'informations
contactez votre conseiller de proximité**
Tél. 05 46 90 07 07 - www.mutualia.fr

*Voir conditions en agence. Mutualia Alliance Santé, mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité. Siren n°403 596 265 - Photos : DR

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Liste des associations de Lizant

- ACCA
- GYM FORM LIZANT ST GAUDENT
- APE – Association des Parents d'Élèves de lizant et Voulême
- Les Vallées Lizantaises
- Association des Anciens Combattants – Section de Voulême et Lizant
- Entente sportive Lizant St Gaudent
- Amicale Lizantaise
- Les Amis des Animaux France

ACCA

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 20 Juin dernier. La composition du conseil d'administration de l'ACCA est la suivante :

Jean-Claude CORDEAU, Dominique LANAUD, Patrick TESSERAULT, David CORDEAU, Pascal GRAVE, Didier GRENET.

Avec la répartition suivante pour le bureau :

- Président : Jean-Claude CORDEAU
- Vice-Président : Dominique LANAUD
- Secrétaire : Patrick TESSERAULT
- Trésorier : David CORDEAU

La chasse à LIZANT : Lizant possède un territoire où nos chasseurs ont la possibilité de trouver les espèces suivantes : lapins, lièvres, renards, perdrix, faisans, bécasses, pigeons, chevreuils et sangliers.

Il est à noter que, pour certaines espèces, la Fédération de chasse attribue des bracelets :

Pour exemple, en ce qui concerne le lièvre, chaque chasseur, lors de la remise de sa carte de sociétaire, se voit délivrer un bracelet, avec cependant, pour l'année 2020/2021, un quota maximum de 30 lièvres à prélever pour l'ensemble de l'ACCA.

Pour le chevreuil, le plan de chasse est triennal.

En ce qui concerne le sanglier, l'achat de bracelets se fait auprès de la Fédération en fonction de la présence de cette espèce sur le territoire.

Ainsi, sur la même saison 2020/2021, pour le plan de chasse grand gibier, ont été prélevés 13 chevreuils et 15 sangliers.

Il est à noter également que l'ACCA a effectué dans la saison 7 lâchers de petits gibiers à plumes (perdrix et faisans).

Réunion avant une battue où les consignes de sécurité sont rappelées



Une journée de battue aux chevreuils



Agenda de l'ACCA : Compte tenu des restrictions mises en place par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID19 (pass sanitaire), nous avons décidé, une fois encore, de ne pas organiser nos deux manifestations annuelles à savoir le banquet du mois d'Avril et le ball-trap au mois d'Août. Nous espérons naturellement que la situation sera plus favorable en 2022.



GYM FORM LIZANT ST GAUDENT

C'est la reprise !

Après une année d'interruption, nous avons repris le rythme de nos séances de gym pour notre plus grand plaisir.

Alors vous aussi, si vous voulez reprendre une activité physique ou tout simplement passer un moment de détente, venez nous retrouver :

- Le mardi à Lizant :
de 17h30 à 18h30 pour la gym douce
de 20h30 à 21h30 pour la gym tonique

- Le vendredi à St Gaudent :
de 11h00 à 12h00 pour « détente et bien-être »



Pour des séances de renforcement musculaire, stretching, gym, step, cours collectifs animées par notre monitrice Maryse Quintard.

Une randonnée pédestre a été organisée le dimanche 17 octobre. Les 2 circuits ont permis de découvrir les chemins lizantais et saint gaudentais sous des couleurs automnales.

Notre randonnée annuelle aura lieu le dimanche 13 mars 2022 avec ses circuits pédestres et vtt. Nous comptons sur vous !

Bureau :

Présidente : Céline LAFOND

Vice-présidente : Henriette RIVAUD

Secrétaire : Mathilde DROUET

Trésorière : Fabienne PUISSESSEAU

Contact: Céline LAFOND – 05 49 87 78 03



APE – ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LIZANT ET VOULEME

Nous sommes une association à but non lucratif (loi 1901) ouverte à tous les parents d'élèves de l'école maternelle et primaire de Lizant et Vouême. Notre but est de développer une communauté de parents pour leur permettre d'être informé et se sentir véritablement acteur de la vie de l'école.

Une page se tourne et une nouvelle année commence pour l'APE du RPI de Lizant et Vouême.

Nous vous présentons le nouveau bureau formé à l'assemblée générale du 21 septembre 2021 :

Présidente : Mme Delorme Aurélie

Vice-présidente : Mme Everhard Aurélie

Trésorière : Mme Reusse Chloé

Vice-trésorière : Mme Moy Cecile

Secrétaire : Mme Caget Aurore

Vice-secrétaire : Mme Ancelin Claire

Vice-secrétaire : Mme Bonnin Pauline

Les membres changent mais l'objectif et les motivations restent les mêmes : récolter des fonds pour offrir aux écoles du matériel, des spectacles, financer une partie des sorties scolaires ou répondre à toute autre demande des maîtresses afin de permettre la réalisation de beaux souvenirs pour chaque enfant.

Année 2021 et 2022

Ecole de Lizant, de Mme PINEAU Fanny, de la petite section maternelle au CP pour un effectif de 16 élèves.

Ecole de Vouême, de Mme FAURE Pascaline, du CE1 au CM2 pour un effectif de 20 élèves.

Cette année les écoles auront pour thème : « La Forêt »

Nous avons plein de projets et restons toujours autant motivés, mais afin de réaliser nos manifestations nous devons nous adapter aux protocoles sanitaires actuels.

Agenda/actions :

- 21 octobre au 8 novembre 2021 : lancement des bons de commande pour les sapins de Noël.
- 31 octobre 2021 : le défilé bien connu d'Halloween n'a pas eu lieu, il nous était difficile de gérer autant de monde avec le pass sanitaire. Mais un nouveau concept a été mis en place avec grand succès : une Chasse au Trésor sur Lizant.
- Vente d'objets tendances initiatives. Un catalogue sera distribué à chaque famille du RPI.
- Photo de classe
- Lancement des bons de commande pour la vente de chocolats.
- Réalisation d'une fresque en bouchons

- et, pour la 2eme année, nous continuons la réalisation de notre journal « Les Malins Petits Canards » qui est distribué à chaque semi-trimestre aux enfants. Des journaux sont à votre disposition à la Boulangerie.
- avec l'association des Anciens Elèves de Lizant, nous allons pouvoir réunir les deux générations pour de nouveaux projets... Jeux de société, soirée culturelle. Les projets sont en cours.

Vous pourrez suivre l'avancée de nos projets sur :

- **Facebook** : APE Lizant et Voulême
- **Panneaux d'affichage** aux portails des écoles et dans les villages
- A la **boulangerie** de Lizant

L'APE sera toujours à votre écoute concernant de nouvelles idées dont nous sommes très friands. Et si besoin d'informations, de participer, de recevoir un journal, n'hésitez pas à contacter Aurélie au 06.99.14.93.34.

L'avenir de notre RPI est toujours d'actualité, les effectifs sont là et nous sommes et serons toujours motivés pour le défendre.

Nous tenons encore à remercier les municipalités des communes de Lizant et Voulême, les maîtresses et leur équipe pédagogique ainsi que les parents et toutes les personnes bénévoles.

A bientôt pour de nouvelles aventures !

L'APE

ÉCOLE DE LIZANT - MME PINEAU FANNY

Pour la rentrée de septembre 2021, l'école de Lizant accueille 16 élèves. Il y a 6 petites sections, 4 moyennes sections de maternelle et 6 CP. Les CE/CM sont à l'école de Voulême.

Nous travaillons cette année sur le thème de la nature et de la forêt. Cela passe par des lectures et des activités manuelles, telle que la fabrication d'un décor d'automne avec des éléments ramassés en forêt, ou la fabrication d'une forêt avec différentes matières (carton, feuilles de couleur, tissu...)

Nous avons fait une sortie dans les bois de Lizant cet automne, et nous y retournerons cet hiver, au printemps et au début de l'été pour voir l'évolution de la forêt au fil des saisons.

Pour Noël, les élèves ont réalisé des suspensions et des cartes de vœux pour la maison. Ils ont assisté à un spectacle de magie organisé par l'Association des Parents d'Elèves du RPI Lizant/Voulême. L'APE a également organisé un goûter de Noël sur le temps de la classe.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES

Notre Association, comme les autres a subi depuis un an et demi cette pandémie ; mais les efforts de chacun et chacune nous ont permis de tenir notre Assemblée Générale le 15 Octobre 2021 dans la salle des fêtes en accord avec Monsieur le Maire.

Maryline LARGEAU, Présidente, a remercié toutes les personnes présentes et a fait part d'un plaisir partagé de se retrouver et de pouvoir échanger.

Durant cette période, nous avons travaillé et rencontré de nouveaux habitants qui ont choisi de résider dans notre commune et ont découvert le livre de Lizant sur son histoire, dont Madame Laurence PARANT qui est peintre. Elle a notamment fait le portrait de Madame SELLIER, d'après une photo qui nous a été remise par sa petite fille.

Madame SELLIER habitait fin du 19 ème siècle au logis de Lizant. Son mari avait été maire de la commune à cette époque. Elle avait offert 2 tableaux à l'église de Lizant encore visibles à ce jour.

D'autres anciens élèves nous ont remis des écrits ou des photos anciennes, que pourrez découvrir dans notre exposition lors de notre prochain rassemblement de Juin 2022.

Un groupe sur facebook ayant été créé et intitulé « tu sais que tu viens de Lizant » a toujours du succès. Nous y passons des photos avec descriptif.

Nous avons été sollicités par l'APE (association parents d'élèves) pour faire découvrir comment était l'école autrefois dans leur petit journal «Le Malin Petit Canard».

Le Bureau de notre Association a été renouvelé, en remerciant toutes celles et ceux ayant participé depuis 20 ans à son maintien et son dynamisme.



La composition du bureau est la suivante :

Président : ARCHIMBAULT Jean Luc – Vice Président : FAUDRY Yves

Secrétaire : RIVAUD Bernadette – Secrétaire Adjointe : L'HERMITE Michèle

Trésorière : LARGEAU Maryline – Trésorière Adjointe : LUCAZEAU Liliane

L'ECHO DES FONTAINES

Plus membres actifs au nombre de 12 : ARTAUD Dominique, BONNET Roger, BRUN Gilbert, DEJEAN BOUYER Christian, GUILMAIN Danielle, LARGEAU Roland, LETANG Danièle, LETANG Jean, MORISSET Jean Michel, QUINTREL Jeanine, SFEFTEN Mireille, TEXEREAU Michèle.

Toutes personnes intéressées par notre Association peuvent l'intégrer en cours d'année. Pour ce faire contacter : Monsieur Jean-Luc ARCHIMBAULT au 05.49.87.46.07.
Prochaines activités en 2022 :

- **Après-midi culturel prévu en Mars 2022,**
- **Rassemblement prévu le dimanche 19 Juin 2022**

Le Président

Jean-Luc ARCHIMBAULT

AMICALE LIZANTAISE

Chère Ami(e)s,

Depuis 2 ans, depuis que la crise sanitaire du covid 19 est arrivée, il nous est difficile d'organiser quelque chose avec du public. C'est pour cela que l'Amicale Lizantaise n'a rien organisé depuis ces deux dernières années de crise sanitaire.

Nous restons toujours à disposition pour la location de matériels ainsi que d'éventuels renseignements.

Pour l'année 2022, et afin de relancer les manifestations au sein de la commune, nous allons essayer d'organiser le marché aux plantes au mois d'avril.

Par la suite pour organiser un repas il nous est compliqué de respecter les règles imposées par le gouvernement afin de respecter tout le dispositif sanitaire.

En ce début d'année, nos pensées vont vers nos amis disparus en leur rendant hommage par leur dévouement au sein de l'amicale.

En vous souhaitant une bonne année, une bonne santé et plein de bonheur, l'amicale espère revenir aux bonnes années de convivialité.

Au nom de toute l'équipe à bientôt.

M. Vergnaud, Président

LES AMIS DES ANIMAUX FRANCE

En 2015, après plusieurs années à se demander s'il y avait un moyen d'aider les personnes en difficulté financière avec le soin de leurs animaux, Gabrielle Haynes a réalisé sa vision de créer une association.

Bien que Les Amis Des Animaux France soit petite (pour le moment), nous avons réussi à aider un nombre de personnes et d'animaux en leur fournissant de la nourriture, en payant des frais vétérinaires et en aidant des animaux à retrouver de nouvelles familles.

Notre rêve est d'agrandir l'association et le nombre de personnes que nous aidons, car nous pensons qu'il y a des propriétaires qui aiment et prennent soin de leurs animaux et qu'ils méritent de l'aide s'ils en ont besoin.

Pour développer l'association, nous avons besoin de bénévoles ! Des bénévoles pour aider à collecter des fonds, aider les gens avec leurs animaux, faire des visites à domicile, aider à prendre les décisions importantes.

Nos Statuts

Cette association a pour objet d'aider les propriétaires d'animaux de compagnie et autres animaux qui se retrouvent victimes de malheur et qui sont en précarité financière.

Aider dans leur vie quotidienne avec compassion, discrétion et respect. Pour aider à soigner, donner de la nourriture et améliorer la vie des animaux et des propriétaires en fournissant des conseils en cas de besoin.

Aider à prévenir l'abandon des animaux.

Promouvoir la stérilisation des animaux.

Soutenir les petits refuges et associations.

Site web: <https://www.lesamisdesanimauxfrance.com/>

Facebook: <https://www.facebook.com/ladafrance>

Email: lesamisdesanimauxfrance@gmail.com



Mme Gabrielle HAYNES

Présidente LADAF

L'ENTENTE SPORTIVE LIZANT ST GAUDENT

L'année 2021 sera malheureusement marquée par la disparition du stade de football ayant vu le jour dans les années 75-77 sous l'initiative des fondateurs historiques du club.

Ces travaux de destruction, décidés par la municipalité sans concertation des anciens joueurs et des dirigeants du club alors même que celui-ci est toujours actif auprès de la préfecture, emportent avec eux de nombreux souvenirs tout en laissant un goût amer quant au déroulement de cet évènement.



LES VALLEES LIZANTAISES



Les Vallées Lizantaises

Mairie

le Bourg

86400 LIZANT

Tél : 06 70 09 79 17

Nous contacter par mail : les-vallees.lizantaises@laposte.net

Présidente : Brigitte ARLOT, Secrétaire : Lysiane MASSE, Trésorier : Jean Yves MASSE, Trésorier adjoint : Patrice ARLOT.

L'association « Les Vallées Lizantaises » invite les habitants de Lizant, leurs voisins, leurs amis, et les visiteurs à découvrir ou redécouvrir le patrimoine naturel de notre commune lors de sorties à thème et d'événements. La diversité des thèmes abordés attire une cinquantaine d'adhérents chaque année. Chacun s'étonne et s'enrichit des découvertes du biotope des belles vallées du Cornac, du Cibiou et de la Sonnette.



Le 1er octobre 2021, notre association « Les Vallées Lizantaises » a pu enfin réaliser l'assemblée générale de l'exercice 2020. Ce retard est bien sûr lié à cette crise sanitaire qui a empêché toutes les associations de fonctionner normalement. Même si la majorité de nos activités ont lieu en plein air, nous avons subi les aléas des consignes de confinement et des mesures générales de la préfecture pour faire face à l'épidémie de Covid.

Le programme ci-dessous a été en parti annulé mais nous avons pu heureusement réalisé quelques activités.

- **Samedi 8 mars 2020 - 9h15-12h, préau de l'école de Lizant : Atelier « Taille et entretien des arbres » animé par Jean-Mars Latu, pépiniériste de métier et administrateur à Promhaies.** *Malgré une humide et froide météo, un bon groupe s'est motivé pour développer des connaissances de taille et entretien des arbres du jardin grâce à l'expérience professionnelle et passionnelle de Mr Latu. Lysiane et Jean-Yves ont eu la gentillesse de nous accueillir dans leur magnifique propriété riche en essences diverses. Nous avons découvert différents organes végétatifs et leur évolution : les branches, les gourmands, les rameaux, les brindilles. Des mots nouveaux comme la coursonne, le dard, la bourse, la lambourde etc. avaient besoin d'un support papier pour mieux comprendre. Ne pouvant plus supporter la pluie, nous nous sommes réfugiés dans une salle pour continuer à poser nos questions et partager une boisson chaude et petits gâteaux.*
- **Samedi 4 avril 2020 : 14h15- 18h RV aire de loisirs de Lizant : Balade « L'Ecologie des arbres »** animée par Christian Deconchat de la Sté Mycologique de Poitou. *Période crise sanitaire, sortie annulée*
- **Dimanche 7 juin 2020 – 9h30-12h, RV aire de loisirs de Lizant : Balade « Les rapaces diurnes »** animée par Colette et Alain de la LPO Vienne. *Période crise sanitaire, sortie annulée.*
- **Dimanche 20 septembre 2020 - 9h15-12h RV aire de loisirs de Lizant : Balade « Les plantes tinctoriales »** animée par Allan PERIDY de l'association Promhaies. *Période crise sanitaire, sortie annulée.*
- **Samedi 17 octobre 2020 - 14h15- 18h, RV aire de loisirs de Lizant : Balade « Les graines et leurs déplacement »** animée par Elen Lepage de l'association Vienne Nature. *Elen nous a révélé les modes de dissémination des graines (chorie): la plante elle-même: autochorie, la gravité: barochorie, le vent: anémochorie, l'eau: hydrochorie, les animaux: zoochorie, les humains: anthropochorie, la culture: hémérochorie. Nous avons pu imaginer chaque petite graine rencontrée, trouvant son mode de transport !*
- **Samedi 21 Novembre 2020, à 18h salle « L'eau Vive » LIZANT : VEILLÉE D'AUTOMNE**, en collaboration avec « L'amicale des anciens élèves de Lizant » (Ouvert à tous, adhérent et non adhérent). *Soirée annulée, crise sanitaire.*

« Les Vallées Lizantaises » 2021 et 2022.

Toutes les activités 2021 ont été annulées par la crise sanitaire.

Le devenir de l'association est compromis. Les membres du bureau constatent que dans ces conditions politiques et sanitaires, une association devient ingérable. Nous refusons de vérifier les pass sanitaires, bien qu'ils ne sembleraient pas obligatoires si les activités se déroulent en plein air et sans rassemblement dans un lieu public mais les décisions gouvernementales changent sans cesse et entravent nos projets.

L'ECHO DES FONTAINES

Cependant, il reste un peu plus de 1800€ dans les caisses et il nous semble dommage de ne pas en faire profiter les adhérents ou anciens adhérents qui ont soutenu depuis 10 ans l'association.

Nous proposons de faire une année blanche, c'est-à-dire, une année sans adhésion, offerte à tous les adhérents (ou non adhérents) ayant participé depuis 10 ans à nos activités. Nous allons élaborer, avant la fin décembre 2021, un programme pour l'année 2022.

Ce programme vous parviendra si vous manifestez l'envie de participer aux activités 2022 en nous contactant par téléphone ou SMS au 06 70 09 79 17 ou par mail : les-vallees.lizantaises@laposte.net

N'hésitez pas à nous appeler, nous serons heureux de partager encore de beaux moments de « nature » avec vous en 2022 !

Si les habitants de Lizant souhaitent que « Les Vallées Lizantaises » perdurent, leur meilleur soutien sera de participer à ses balades à thème 2022 !

Avec toutes les personnes qui s'émerveillent encore de découvrir leur environnement naturel, nous chercherons des solutions pour continuer nos activités.

ZOOM SUR LE PHARE DE LIZANT

Source: <https://lestetardsarboricoles.fr/wordpress/2020/03/17/le-phare-de-lizant-vienne/>

Publié le 17 mars 2020 par Aurélien Goeffic

Mais où diable vais-je orienter vos pas aujourd'hui ? A Lizant bien sûr ! Un charmant village de 412 habitants, au sud du département de la Vienne, à la frontière de celui de la Charente pour être précis. Un petit bourg discret qui peut s'enorgueillir de posséder sur son sol le plus haut arbre du département : un remarquable séquoia.



PRESENTATION DES LIEUX

La commune de Lizant, nichée dans une vallée, bordée par le fleuve Charente, s'est développée à la confluence de quatre petites rivières qui forment la Sonnette et compte pas moins de 15 sources. Elle abrite une jolie petite église aux côtés de laquelle avait été planté un tilleul dit « de Sully » classé site naturel en 1935.



LIZANT (Vienne) — L'église (XI^e siècle) et l'arbre séculaire du temps de Henri IV

Collection-jfm.fr

Si cet arbre remarquable a, hélas, disparu depuis longtemps, on peut voir sur cette carte postale qu'il a été, de par sa taille imposante, le témoin de la vie rurale de moult générations. Sa disparition est mystérieuse et surtout regrettable. Toutefois, pourquoi ne pas imaginer, comme dans un livre de contes, que ce tilleul a souhaité transmettre ce flambeau de longévité au séquoia, bien plus jeune mais AUTREMENT plus grand ?

UNE RELEVÉ DISCRETE...MAIS DE TAILLE !

C'est dans un parc privé, tout proche de l'église, que trône ce magnifique héritier, aux côtés de quelques essences variées. Une quinzaine d'ifs plantés sur le pourtour de la propriété attire l'attention. C'est dans ce groupe qu'est né l'arbre qui nous intéresse... Même si, au premier abord, cela ne saute pas forcément aux yeux. C'est un grand sapin, au port « en fuseau inversé » au feuillage assez dense similaire à celui de ses voisins, qui s'élargit en direction du ciel. A-t-on affaire à un if aux dimensions hors-normes ? L'arbre a bien les feuilles d'un if, mais il s'agit d'un séquoia sempervirens d'une taille plus impressionnante qu'il n'y paraît.



En y regardant de plus près, on constate une anomalie dans la rectitude du tronc présumé faire toute la hauteur de l'arbre. En effet, le fût se divise à environ 18 mètres de haut en trois grosses charpentières qui partent à la verticale, ce qui pourrait faire penser à un trident. Un coup de foudre est probablement à l'origine de ce port atypique.

Maintenant, rapprochons-nous du pied de ce prince car, on le sait, ce qui impressionne chez un séquoia outre son allure générale, c'est la taille du tronc. Pour le découvrir, il faut contourner un rideau végétal formé par les branches basses. Une fois derrière, un véritable pilier apparaît au centre d'un épais substrat composé de feuilles mortes. En approchant, la sensation de mes pas qui s'enfoncent dans ce lit moelleux aux couleurs d'automne est surréaliste, puis, en levant la tête, j'ai l'impression que le tronc garni de fines charpentières ne rétrécit presque pas.

L'écorce est douce, légèrement molle et assez tortueuse par endroits. Sans plus tarder, je déroule le mètre ruban autour du tronc et je relève un **impressionnant 7m59 de circonférence à 1m50 du sol.**

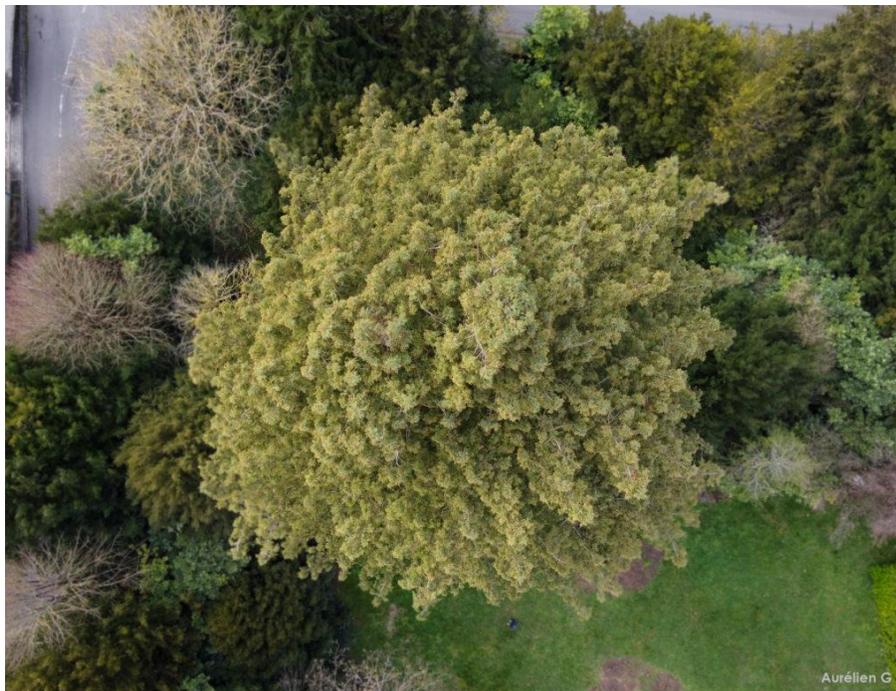
Ça y est, nous tenons le plus gros sujet du département. Et la hauteur alors ? Le plus haut séquoia à feuilles d'if du département culminant à 43 mètres, je fais décoller le drone et je confie au propriétaire que je doute fort que cet arbre atteigne les 40 mètres...

Verdict : 45 m !

Quelle surprise, ce séquoia en trompe-l'œil avec son houppier anticonformiste devient ni plus ni moins que le plus haut arbre du département mesuré à ce jour. En arrivant à Lizant, il s'impose immédiatement dans le paysage. A ce stade, on ne s'étonne même plus de constater une envergure de 27 mètres au plus large.



Bref, en résumé, c'est le plus gros, le plus haut, le plus étendu en matière de ramure de tous les séquoias sempervirens du département, rien que ça ! Mais comment expliquer de telles dimensions ?



DES FACTEURS DE CROISSANCE TRES FAVORABLES

De manière générale, il faut savoir que le département de la Vienne n'offre pas des conditions climatiques idéales pour le séquoia sempervirens. Il y fait chaud et sec l'été avec une pluviométrie globalement moyenne. Néanmoins, on peut compter plus de 240 séquoias sempervirens dans le département et s'ils semblent globalement tenir le coup, leur taille moyenne n'est pas extraordinaire. En moyenne, un sujet centenaire mesure 30 mètres de haut pour 4m50 de circonférence.

Alors comment se fait-il que notre phare végétal s'écarte autant des standards ?

Le premier indice se trouve sous terre. Comme on l'a vu plus haut, Lizant présente une hydrographie particulièrement riche avec ses cours d'eau et sources. Au moins l'une d'entre elle doit être captée par l'arbre planté en bas d'un talus, permettant à ses racines non seulement de puiser dans les alluvions les nutriments nécessaires à une belle croissance mais aussi de rester bien protégées par un épais matelas de feuilles mortes. De plus, les branches basses presque tout autour du tronc, garantissent une fraîcheur à son pied en toute saison !

Second indice : la Vienne est un département globalement plat situé dans un couloir venteux qui « naturellement, dissuaderait » les arbres de grandir démesurément à cause des fortes rafales risquant de les décapiter. Heureusement, Lizant est dans une cuvette bien isolée qui protège notre séquoia des courants d'air.

Troisième indice : l'âge est peut-être un paramètre à prendre en compte, dans le sens où il pourrait faire partie des premiers exemplaires importés en France.

Malheureusement, ni ses propriétaires, ni moi, n'avons la réponse à cette question. De surcroît, les critères de distinction entre les deux essences étant ténus, pourquoi ne pas penser que, lors de la plantation, un séquoia ait été confondu avec un if ? Quoi qu'il en soit, cela reste une belle histoire.



Peu importe son âge, son origine, il est là, présent et en excellente santé. Mieux encore, c'est un arbre qui va grossir, prendre le l'ampleur et peut-être même grandir encore un peu plus ! Voilà un roi qui ne devrait pas céder son trône de sitôt, pour le plus grand plaisir de ses propriétaires, très attachés à leur arbre, que je tiens à remercier pour leur accueil chaleureux.

Et si cet arbre majestueux accédait un jour à la même reconnaissance environnementale que le Tilleul de Lizant, dit « de Sully » ?

Merci à Martine Rouquat pour la mise en forme de l'écriture.

MISE A JOUR JUIN 2021

Lundi 21 Juin 2021, dans l'après-midi, un orage gronde au loin. Un ciel menaçant recouvre Lizant sans inquiéter quiconque. Les propriétaires vaquent à leurs occupations, monsieur fait même la sieste quand tout à coup ... un vacarme assourdissant réveille le village tout entier.

SCRAAAATCH !

L'ECHO DES FONTAINES

La maison vient de trembler et un automobiliste de passage a ressenti des vibrations en conduisant dans le village. Brusquement réveillé par cette détonation, le propriétaire se précipite pour en découvrir la cause et c'est madame qui lui apporte la réponse.

« Le séquoia, il vient d'être foudroyé ! »

A 15 heures, le grand séquoia de Lizant venait d'encaisser un éclair d'une puissance inouïe. Quelques instants plus tard, c'est la désolation.



Sur les trois axes présents, un seul est encore debout. Les deux autres ont explosé et sont disséminés un peu partout dans le parc, sur la route et chez une voisine âgée où un éclat d'un mètre de long a atterri après un vol de plus de 40 mètres. Selon le propriétaire, des morceaux ont été retrouvés jusqu'à 90 mètres alentours. Heureusement, aucun dégât majeur et aucune victime à déplorer... sauf l'arbre.



L'ECHO DES FONTAINES



En plus d'exploser en morceaux deux axes de plus de 20 mètres de haut, le choc de l'impact a fait éclater le tronc sur une quinzaine de mètres, laissant une faille béante dans l'écorce et une partie du tronc au sol.

En résumé, on peut dire sans exagérer qu'un tiers de l'arbre a disparu. La partie restante est devenue fortement instable à cause de la partie du tronc manquante qui déséquilibre la structure. De plus, sous la blessure, une fissure court sur le tronc et ne s'arrête qu'à 3 mètres du sol environ (voir photo ci-dessous).



tronc. La seconde est la sécurité. Il est évident que l'axe restant, qui culmine encore à

L'ECHO DES FONTAINES

42 mètres de haut, est mécaniquement instable. S'il s'écroulait, il pourrait tomber sur les habitations voisines et causer d'importants dégâts.

Mais faut-il pour autant abattre cet arbre en entier ? Peut-être pas.

Le tronc, même s'il en manque une partie, pourrait être conservé car il est solidement ancré dans le sol grâce au puissant système racinaire que produisent les séquoias. De plus, il reste encore quelques branches valides sur le fût qui pourraient permettre à l'arbre se s'en sortir. On réduirait alors la hauteur à une vingtaine de mètres en retirant le dernier axe fragile, mais le séquoia resterait encore l'un des plus gros de son espèce en France.

A vrai dire, ce n'est pas le premier séquoia qui a reçu la foudre et ce ne serait pas le premier à s'en remettre. Même s'il ne faut pas négliger l'ampleur du choc, il est fort probable que le séquoia de Lizant, avec la ressource en eau conséquente dont il dispose, trouve de quoi survivre.

Affaire à suivre...

RECUEIL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2021

Présents : J.C. GAUTHIER, E. VERGNAUD, F. AUBINEAU, D. BOIREAU, G. FONTENEAU, J. RODIER, D. ARTAUD, P. JOSSE

Absents excusés : G. PANISSAUD, S. BELLOIR, X. THUAULT.

Secrétaire de séance : Danielle BOIREAU

1^{ère} délibération : GESTION DE LA COMPETENCE « FOURRIERE ANIMALE »

VU le code général des Collectivités Territoriales et les articles L. 5211-4-1 et L 5214-16

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-039 en date du 6 décembre 2016, portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la Région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois, à compter du 1er janvier 2017,

VU la délibération 2 du 25 juin 2018 définissant les nouveaux statuts applicables au 1er janvier 2019 pour la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

CONSIDERANT que la capture des animaux errants est toujours une difficulté pour les maires et lors de plusieurs réunions communautaires nous avons évoqué le principe que la communauté de communes puisse mener une réflexion sur la mise en place d'une convention de gestion avec les communes pour la « fourrière animale » du civraisien en Poitou.

CONSIDERANT que les communes n'ayant pas les moyens de mettre en œuvre à leur échelle un service de fourrière animale et que la Communauté de Communes pouvait mettre en place un mode de gestion faisant qu'à la fois la Communauté pouvait intervenir en l'absence d'intérêt communautaire, négocier globalement pour l'ensemble des communes tout en se substituant à elles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Mme/M. le Maire à signer la convention de gestion et tout document utile à intervenir avec la communauté de communes du Civraisien en Poitou pour l'exercice de la compétence fourrière animale conformément au projet annexé à la présente délibération.

Article 2 : de préciser que la commune restera compétente pour la gestion au quotidien du contrat avec la société qui sera choisie.

2^{ème} délibération : CONVENTION MUTUALIA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande émanant de la société Mutualia de disposer d'une salle afin de recevoir leurs adhérents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de mettre à disposition une salle à la société Mutualia
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ladite société.

3^{ème} délibération : CONVENTION SOREGIES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec SOREGIES pour l'entretien des lampadaires du stade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contacter le Président de l'Association de Football et de reporter sa décision au prochain conseil municipal.

4^{ème} délibération : VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux personnes seraient intéressées par l'achat de deux parcelles communales : les parcelles B 308 et ZM 7.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- accepte la vente de ces parcelles à l'euro symbolique,
- charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches pour la réalisation de ces ventes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de ces parcelles.

5^{ème} délibération : ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC UN GODET ET D'UNE ELAGUEUSE

Suite à la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020, Monsieur le Maire a consulté différentes sociétés pour le remplacement du matériel existant.

Après avoir étudié les différents devis proposés, le conseil municipal

- Accepte
- L'achat d'un tracteur avec godet auprès des Etablissements Billaud-Segeba à Vivonne (86) pour un montant de 37 500 € H.T.
- L'acquisition d'une élagueuse Kühn pour un montant de 13 000 € H.T.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2021 en section d'investissement.

6^{ème} délibération : PROGRAMME INVESTISSEMENT 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le programme d'investissement présenté.

- Le remplacement du tracteur et de l'élagueuse pour un montant de 65 000 €
 - Des travaux voirie pour des bordures de trottoirs dans le bourg pour un montant de 5 000 €
 - Des travaux dans le logement de l'école pour 21 000 €
 - La création d'un local vestiaire pour l'employé communal pour 20 000 €
 - Le changement du matériel informatique à la mairie et à l'école pour 10 000 €
 - Des travaux d'aménagement, d'accessibilité et de mise aux normes de l'aire de loisirs pour 25 000 €
 - La mise aux normes de la défense incendie se fera sur plusieurs années et commencera en 2021 par le remplacement de la borne à incendie à la Fouchardière pour un montant estimé à 4 000 €.
- Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte l'inscription de ces travaux au budget 2021

QUESTIONS DIVERSES

- Les Elections départementales et régionales se dérouleront en juin dans deux bureaux séparés (cantine et salle des fêtes).
- Le site Internet de la mairie est à l'étude.
- Le prochain bulletin municipal sera distribué avec un sachet de galettes fabriquées par le boulanger de la commune.

SEANCE DU 9 MARS 2021

Présents : J.C. GAUTHIER, F. AUBINEAU, D. BOIREAU, G. FONTENEAU, J. RODIER, D. ARTAUD, P. JOSSE

Absents excusés : G. PANISSAUD, S. BELLOIR, X. THUAULT, E. VERGNAUD

Secrétaire de séance : Pierre JOSSE

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux qui avaient été votés en 2020 :

Taxe foncière bâti 11,46 %

Taxe foncière non bâti 30,72 %

Il informe que pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé que le département ne percevra plus de taxe foncière bâtie et que celle-ci serait reversée aux communes. Le département avait un taux de 17,62 % en 2020, il faut donc que la commune vote une taxe foncière bâtie de $11,46 + 17,62 = 29,08$ %

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de voter les taxes suivantes :

Taxe foncière bâti 29,08 %

Taxe foncière non bâti 30,72 %

SUBVENTION DSIL – COMMUNAUTE DE COMMUNES : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 31 janvier 2021 concernant le programme d'investissement de l'année 2021 et la décision prise concernant les travaux de l'ancien appartement de l'instituteur.

Afin de compléter le dossier, le conseil municipal valide le plan de financement suivant en montant H.T. de 30 883 €

	DSIL	Communauté de Commune Civraisien en Poitou	Autofinancement
Travaux appartement	13 000 €	8 500 €	9 383 €

DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de l'appartement de l'ancien instituteur pour une estimation de 30 883,00 €.

Le Conseil Municipal au regard du plan de financement, charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès des services de la Préfecture au titre de la D.S.I.L. pour un montant de 30 883,00 €.

FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT « EXCEPTIONNEL COVID » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de l'appartement de l'ancien instituteur pour une estimation de 30 883,00 €

Le conseil municipal au regard du plan de financement, charge le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour le projet d'un montant de 30 883,00 €

CONVENTION AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention qui lie la commune avec la poste pour l'agence postale est arrivée à terme. Il propose de renouveler cette convention pour une durée de 9 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le renouvellement de cette convention pour une durée de 9 ans. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pour l'année 2021 :

En raison de la Covid 19 et à titre exceptionnel, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter les subventions habituelles et d'octroyer les suivantes à certaines associations :

A.D.M.R. de Civray 340,00 €

Soutien Urgence à l'Hôpital de Ruffec 400,00 €

Secours Populaire de Civray 200,00 €

Collectif alimentaire de Civray 900,00 €

Le conseil municipal suspend les demandes effectuées par les Anciens Combattants Lizant/Voulême, Les Vallées Lizantaises, Gym Form Lizant-St-Gaudent, Fonds Socio-Educatif. Les subventions seront accordées au vu des projets présentés.

SOREGIES : CONVENTION RELATIVE A L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DES ESPACES DE LOISIRS ET SPORTIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de SOREGIES, concernant l'éclairage extérieur du terrain de sport.

Au vu des conditions sanitaires actuelles ainsi que l'avenir du club de football, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas reconduire la convention.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DES CLASSES DANS LE CIVRAISIEN EN POITOU.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'inspection académique de la Vienne envisage la fermeture de plusieurs classes dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire du Civraisien en Poitou.

Il est regrettable de constater que l'avenir de nos enfants et de nos écoles dans nos communes rurales est décidé à partir d'un calcul purement arithmétique tenant en compte certains paramètres comme le nombre d'enfants nouvellement inscrits et les effectifs actuels, ce qui définit un seuil minimum en deçà duquel la décision de l'inspection est de fermer une classe.

A aucun miment, il n'est pris en considération, la qualité des infrastructures de l'école, les modalités pratiques d'accueil des élèves, les conditions de transport scolaire et de la restauration des enfants, ainsi que tous les efforts financiers de collectivités pour leurs écoles.

Dans une école rurale, les élèves sont dans des classes moins chargées, cela permet d'aider les enfants à acquérir de l'autonomie, des attitudes et des compétences qui lui permettent de construire les apprentissages fondamentaux pour une réussite scolaire et éducative. Cela favorise aussi la cohésion des équipes pédagogiques avec des effectifs à taille humaine.

Cette fermeture est en contradiction avec l'article L 111-1 du code de l'éducation qui stipule « *l'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonctions des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction...* ».

Ces fermetures de classes provoquent une dégradation de la qualité de l'enseignement avec une surcharge d'effectifs sur d'autres établissements. Il ne sera plus possible d'apporter aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage et cela aurait des conséquences désastreuses sur les plans pédagogique, scolaire et sociologique de nos enfants.

De plus, dans le contexte actuel que nous traversons et qui risque de se reproduire, ces écoles répondent à toutes les contraintes sanitaires aussi bien dans les classes, que dans les cantines. En voulant concentrer tous les enfants sur des pôles éducatifs surchargés, il sera de plus en plus difficile de répondre aux distanciations obligatoires et aux respects impératifs des gestes barrières dans des espaces réduits et confinés. De fait, il ne sera pas possible de répondre aux contraintes sanitaires exigées par l'Education Nationale.

Il ne faut pas oublier que l'école est un service de proximité important dans le critère de décision pour l'installation de nouvelles familles sur nos communes rurales. A travers ces décisions de fermeture de classes cela fragilise une fois de plus no territoires ruraux ?

Face à cette perspective,

L'ECHO DES FONTAINES

Le conseil municipal décide :

- De s'opposer à cette décision
- D'alerter les services de la Préfecture de leur désagrément,
- De s'associer aux parents d'élèves.

VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 janvier 2021 concernant la vente de terrain. Il avait été décidé de vendre les parcelles communales B 308 et ZM 7 à l'euro symbolique. Il informe que ces parcelles de bois de coteaux non exploitables ont une valeur de 0,073 € le m². Deux acquéreurs se proposent pour l'achat de ces parcelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'annuler la délibération du 30 janvier 2021
- Accepte la vente des parcelles au tarif de 0,073 € le m²
- Décide de vendre à Mme Béatrice ENGRAND, la parcelle B 308 d'une contenance de 410 m² pour un 30 € et à M. Stéphane TRILLAUD la parcelle ZM 7 d'une contenance de 5 910 m² au prix de 431,43 €.
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches pour la réalisation de ces ventes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de ces parcelles.

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des v vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pou pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les taches de confection du budget et de liquidation des dépenses et recettes pour la période du 1er avril 2021 au 30 juin 2021

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de **17,27 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période de fixer la pour la période du 1er avril 2021 au 30 juin 2021 et de fixer la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de **17,27 €**
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

CHANGEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis pour le changement du matériel informatique de la mairie :

- Remplacement du matériel informatique de la mairie, reconditionnement du poste informatique actuel, prestation installation techniques (logiciels, etc)
-

Montant total de devis proposé par l'AT 86 2 142 € HT

Le conseil municipal approuve les devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce changement de matériel informatique.

INFORMATIQUE ECOLE

Monsieur le Maire propose l'acquisition de 2 ordinateurs portable pour l'école. Ce matériel informatique serait financé à 70 % par l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- donne pouvoir à Monsieur le Maire de choisir le matériel informatique pour l'école,
- Charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès de l'Etat
- L'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à cette demande de subvention

QUESTIONS DIVERSES

Agence postale : Le remplacement du sol se fera lors des prochains congés d'Annick Bouroumeau en avril.

Aire de loisirs : La commission tourisme doit valider les différents emplacements pour l'implantation des jeux, tables et barbecues. Les tables vont être refaites car trop abîmées pour un simple ponçage, changement des dérouleurs toilettes et les portes des toilettes vont être repeintes.

Lors d'une prochaine réunion il faudra mettre en place le dispositif de nettoyage de l'aire de loisirs.

SEANCE DU 20 AVRIL 2021

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Jeanine RODIER, Gaëlle FONTENEAU, Emmanuel VERGNAUD, Pierre JOSSE, Dominique ARTAUD, Sandra BELLOIR, Xavier THUAUL.,

Absent excusé : Gaëtan PANISSAUD,

Secrétaire de séance : Sandra BELLOIR

BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget qui a été voté lors de la séance de 9 mars 2021 n'a pas été approuvé par la Sous-Préfecture.

En effet les comptes du budget ont été arrondi à l'euro et les services préfectoraux demandent que les reports soient notés au centime d'euro.

Le budget est donc modifié comme suit :

Fonctionnement dépenses

60611 – eau et assainissement

1 200,63 € Au lieu de 1 200,00 €

Fonctionnement recettes

002- Excédent de fonctionnement reporté

256 783.63 € Au lieu de 256 0783,00 €

Investissement dépenses

001 – Déficit d'investissement reporté

18 470,79 € Au lieu de 18 471,00 €

Investissement recettes

1068 – excédents de fonctionnement capitalisés

36 590.79 € Au lieu de 36 591,00 €

Le conseil municipal approuve ces modifications et vote le budget 2021 comme suit :

Fonctionnement dépenses 570 863,63 €

Fonctionnement recettes 570 863,63 €

L'ECHO DES FONTAINES

Investissement dépenses 304 870,79 €

Investissement recettes 304 870,79 €

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR ACHAT D'UN TRACTEUR

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'acheter un tracteur pour un montant de 37 500,00 € HT

Il charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du département au titre d'ACTIV 2021 et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

PROGRAMME VOIRIE 2021

Après avoir analysé la première mouture des propositions de la communauté de Communes Civraisien en Poitou, les coûts paraissaient exorbitants.

Après avoir pris contact avec les techniciens de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, il a été décidé de réaliser l'enrobé de la portion de route qui part de chez Florélie Traiteur jusqu'au croisement de la route du Cabeau.

Cette réalisation aura un coût de 33 032,04 €TTC et la participation de la commune sera d'environ 6 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Le Collège Camille Claudel a fait une demande de subvention pour les voyages des élèves. Au vu de la crise sanitaire, le Conseil Municipal décide de sursoir à cette demande et les participations lors de la reprise des activités seront étudiées lors d'un prochain conseil.

NOMINATION DE REFERENTS

Plusieurs associations ont demandé la nomination d'un référent représentant la mairie lors de leur assemblée générale.

Agence des Territoires de la Vienne : Monsieur Jean-Claude GAUTHIER

Chemins de randonnées : Monsieur Francis AUBINEAU

Association « Un Instant pour Elles » : Le conseil décide de ne pas nommer de référent car cette association est redondante avec d'autres associations sur le territoire.

PREPARATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire informe que les élections se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Il sera nécessaire d'avoir un président et un suppléant ainsi qu'un secrétaire. Ces personnes seront désignées pour les deux bureaux de vote. Pour chaque bureau de vote il faudra 2 assesseurs et 2 suppléants. Pour la bonne organisation de ces élections, il précise qu'il sera nécessaire de faire des vacations de 5h : de 8h à 13h et de 13h à 18h.

Un repas sera offert à tous les participants.

PREPARATION D'UNE FUTURE RENCONTRE AVEC LE SENATEUR

Monsieur le Sénateur, Bruno BELIN souhaite rencontrer les conseillers municipaux de chaque commune de sa circonscription.

Le maire demande à ce que les élus préparent une série de questions à débattre avec le sénateur. Une prochaine rencontre sera organisée suivant les disponibilités du sénateur au cours du 4^{ème} trimestre 2021.

ADMR : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'ADMR qui explique les difficultés rencontrées par cette association tant pour le recrutement du personnel que pour leurs finances. Le Conseil Municipal souligne qu'en cette période de crise, il a souhaité manifester son soutien en doublant la subvention annuelle. Il souligne que le montant des subventions municipales ne représente qu'à peine 1 % du budget de l'association.

CHÊNE : Au 15 avril, aucune offre n'a été faite pour l'achat du Chêne par les habitants de Lizant. Le conseil décide de le débiter avec des bénévoles et de vendre ce bois à moindre coût aux personnes dans le besoin

SEANCE DU 10 JUIN 2021

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Jeanine RODIER, Gaëlle FONTENEAU, Emmanuel VERGNAUD, Pierre JOSSE, Dominique ARTAUD, Sandra BELLOIR, Xavier THUAUL.

Absent excusé : Gaëtan PANISSAUD,

Secrétaire de séance : Emmanuel VERGNAUD

ADMISSION EN NON-VALEUR

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de M. Le maire, et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'approuver l'admission en non-valeur de la recette ci-dessous pour un montant de 7,00 € correspondant au produit irrécouvrable à la liste des produits irrécouvrables n° 4557380231 dressée par le comptable public :

Exercice 2020 Titre 100 Restauration scolaire pour un montant de 7 €

L'ECHO DES FONTAINES

- Dit que la somme nécessaire est prévue au chapitre 68, article 6817.

CONTRAT VACATAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les tâches de gestion de secrétariat de la mairie et la mise en place de la nouvelle tarification du restaurant scolaire, pour la période du **1er juillet 2021 au 30 septembre 2021**. Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de **17,27 € pour un volume total de 130h**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du **1er juillet 2021 au 30 septembre 2021** et de fixer la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de **17,27 €**
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Bureaux des élections départementales et régionales

Le conseil municipal décide de faire des tours de garde de 5 heures répartis comme suit :

- De 8h à 13h et de 13h à 18h. Il décide de nommer M. Jean Claude GAUTHIER, Président des bureaux de vote et Mme Danièle BOIREAU, Vice-présidente.
- Pour les élections régionales, les assesseurs seront MM Pierre JOSSE, M. Francis AUBINEAU et les assesseurs suppléants M. Dominique ARTAUD et Mme Jeanine RODIER.
- Pour les élections départementales, les assesseurs seront Mme Sandra BELLOIR et M. Xavier THUAULT et les assesseurs suppléants M. Emmanuel VERGNAUD et Mme Gaëlle FONTENEAU.

Avenir du regroupement scolaire

Suite à des problèmes rencontrés à l'école de Voulême et au vu des éléments en possession du Conseil Municipal, la rentrée de septembre 2021 pourrait être compromise.

Restauration scolaire

Monsieur le Maire informe qu'il serait possible d'obtenir une aide à la restauration scolaire si la commune décidait de pratiquer des tarifs différents suivant les coefficients familiaux. Pour des repas à moins de 1 €, l'Etat verserait 3 € d'aide. Aujourd'hui le prix du repas est de 3,50 € quel que soit le coefficient familial.

Un questionnaire a été envoyé aux familles afin de mettre en place une grille tarifaire. Suite aux réponses des parents, le conseil municipal prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

Tour du Poitou-Charentes

Le tour du Poitou-Charentes passe sur la commune les 25 et 27 août 2021.

Il faut définir la liste des personnes disponibles en tant que signaleurs.

Stade

Les gens du voyage qui s'étaient installés ont quitté les lieux le dimanche 13 juin vers 14h. Pour pallier aux frais d'eau et d'électricité, ils ont versé 300 € par semaine. Monsieur le Maire va s'informer pour faire couper l'eau et l'électricité et il va contacter le club « Foot Loisirs » pour savoir s'ils poursuivent leurs activités.

Soirée du 14 août 2021

La soirée se passera sur l'aire de loisirs comme les années passées

- L'apéro sera offert par la commune
- Pique-nique ou plat à réserver
- Feu d'artifices
- Aucune information à ce jour concernant les buvettes ; Si elle est autorisée, l'association « Gym Form » la gèrerait.
- La jauge des personnes pouvant participer est fixée à 1 000.

Guirlandes lumineuses

Le choix des guirlandes de Noël va être fait prochainement et des guirlandes seront également achetées auprès de SOREGIES.

Remise en état des trottoirs du bourg.

La commune est en attente de la planification par l'entreprise STPR

Coupe du chêne « Champ Bourliaud »

Un don de 100 € sera fait à l'Association des Parents d'Elèves par M. DAUGE.

Journée chemins

Une date va être prévue en septembre.

Borne incendie

4 000 € ont été prévus au budget.

- La Fouchardière : réparation de la borne : 1 958,40 €, le devis est fait par Eaux de Vienne.
- Création d'une borne à la Châtaigneraie de La Faye : 2 448 € TTC
- Devis de branchement pour 3 futures bornes : 3 444,30 €. Devis Eaux de Vienne (La Fragnée – La Faye – La Chataigneraie de la Faye)

Achat terrain Cordeaux (derrière la boulangerie)

Il appartient à Lanaud Véronique : Refaire la convention et prévoir une date en septembre pour modifier le terrain afin d'accéder à l'aire de loisirs par la passerelle.

Sablage des 5 bancs métal (remise en état)

Devis établi par l'entreprise Roy à Savigné. Les recontacter afin de fixer un rendez-vous pour les emporter.

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Jeanine RODIER, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT, Gaëtan PANISSAUD.

Absents excusés : Dominique ARTAUD, Emmanuel VERGNAUD.

Secrétaire de séance : Gaëlle FONTENEAU

VALEUR D'ORIGINE DES PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la vente des chemins, des écritures de comptabilité doivent être créées. Le Trésorier demande la valeur d'origine des parcelles vendues. Lors de l'inscription à l'inventaire communal, la totalité des terrains a été inscrite pour un montant total de 23 721,05 €. La superficie de ces terrains est 188 700 m². Monsieur le Maire propose d'appliquer le montant de 12,6 cent €/m² aux parcelles cédées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire accepte d'appliquer le montant de **12,6 cent €/m²** aux terrains communaux référencés au n° d'inventaire 19680025DIVSO.

- Dit que les parcelles vendues ont pour valeur d'origine :
 - La Fragnée (ZI - 74) d'une superficie de 32 a 38 ca **407,99 €**
 - La Boblière (B - 1158) d'une superficie de 4 a 36 ca **54,94 €**
 - Follemprise (A - 838) d'une superficie de 5 a **63,00 €**

DECISION MODIFICATIVE – POTEAU INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 10 juin dernier où le Conseil Municipal a décidé réparer la borne à incendie de La Fouchardière et de créer une borne à la Châtaigneraie de La Faye.

L'ECHO DES FONTAINES

Les crédits prévus au budget étant insuffisant, il propose la décision modificative suivante :

2188-133 + 1 000 €

2128 – 132 - 1 000 €

Le conseil municipal approuve cette décision modificative.

FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATIONS SCOLAIRE

Le Maire,

Vu le code de l'Education Nationale et notamment les articles L.2122-22, L.2121-29, R.531-52 et R.531-53 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2017 fixant les tarifs actuels de la restauration scolaire ;

Considérant que la tarification actuelle ne tient pas compte de la situation sociale des parents d'élèves ;

Considérant que la commune souhaite profiter du dispositif de la cantine à 1 € pour les familles les plus défavorisées ;

Article 1 : Le Conseil Municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2021.

Tranches/Quotient Base CAF	Tranche 1 0 - 800	Tranche 2 801 - 1200	Tranche 3 1201 - 1600	Tranche 4 ≥ 1601
Tarifs	0,75 €	0,95 €	3,50 €	4,50 €

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est compétente en matière d'urbanisme,

CONSIDERANT que la délégation ne peut être totale, celle-ci ne peut aboutir à déléguer le droit de préemption urbain sur toute l'étendue des zones où est institué ce droit,

CONSIDERANT qu'en principe la Communauté de communes ne peut préempter des biens que pour réaliser des opérations relevant de ses compétences statutaires,

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2020, décidant de donner délégation aux communes membres pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain en vue de réaliser des actions, opérations d'intérêt communal ou relevant de la compétence communale, sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées sur les documents graphiques annexées au PLUi,

L'ECHO DES FONTAINES

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2020, décidant de conserver l'exercice du droit de préemption urbain :

- Pour des aliénations qui concernent les compétences statutaires de la Communauté de communes,
- Sur les zones à vocation économique (UGe – 1AUGe – 2AUGe) d'intérêt communautaire pour lesquelles la Communauté de Communes est directement compétente,
- Sur les zones à vocation touristique (UT1 – UT2 – UT4) d'intérêt communautaire pour lesquelles la Communauté de Communes est directement compétente,
- Autour de parcelles et bâtiments communautaires afin de d'y développer l'activité,

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2020, invitant les communes membres à accepter cette délégation sur les zones proposées dans le cadre d'une délibération,

EXPOSÉ :

Le DPU

Le droit de préemption urbain (DPU) permet à une personne morale de droit public (Etat, EPCI, Commune...) d'acheter certaines emprises ou biens immobiliers mis en vente en priorité et devant tout autre acquéreur privé, dans des zones pré-définies.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié le régime du droit de préemption urbain en transférant de plein droit son exercice aux communautés de communes compétentes en urbanisme. La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est donc titulaire du droit de préemption urbain en lieu et place de communes membres.

La délégation du DPU

Suite à l'institution du DPU sur le Civraisien en Poitou, il a été décidé par délibération du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2020, de déléguer l'exercice de celui-ci aux communes.

Néanmoins, la délégation du DPU ne doit pas être totale (art L213-3 du Code de l'urbanisme) : celle-ci ne peut être accordée sur toute l'étendue des zones où est institué ce droit. A ce titre, la délibération n°24E précise l'amplitude de la délégation de l'exercice du DPU et les conditions auxquelles celle-ci est subordonnée.

DPU conservé par la Communauté de Communes

La Communauté de Communes conserve le DPU sur les zones d'intérêt communautaires (zones économiques, zones touristiques), sur des parcelles en lien avec les compétences statutaires de la Communauté de communes ou sur les zones autour de parcelles et bâtiments communautaires.

A savoir :

- Zones économiques : Parcelles classées en UGe, 1AUGe, 2AUGe ou ayant une vocation économique communautaire,
- Zones touristiques : Parcelles classées en UT1, UT2, UT4, ou ayant une vocation touristique communautaire.

DPU délégué aux communes

Le DPU est exercé par les communes sur les zones dédiées à l'habitat ainsi que sur les zones touristiques et économiques n'ayant pas d'intérêt communautaire.

L'ECHO DES FONTAINES

A savoir :

- Zones résidentielles : Parcelles classées en UN, UG, UGh, Ui, 1AUG, 2AUG et n'ayant pas un intérêt communautaire, ne se situant pas autour de parcelles et bâtiments communautaires.

- Zones touristiques : Parcelles classées en UT3, UTi, 2AUT n'ayant pas un intérêt communautaire, ne se situant pas autour de parcelles et bâtiments communautaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou par délibération en date du 15 décembre 2020,

ACCEPTE qu'une copie de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ayant un intérêt communautaire certain ou un enjeu important d'envergure intercommunal soit transmise, par voie dématérialisée, à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, pour avis, dès leur réception par la commune,

ACTE que l'usage de cette délégation s'inscrit dans le strict cadre des compétences communales,

DECIDE d'user du droit de préemption,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour exercer, autant que de besoin, le droit de préemption urbain sur la commune dans le respect du cadre de la délégation et pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

QUESTIONS DIVERSES

Convention de passage : Pour permettre de relier l'aire de loisirs au chemin de randonnée « Cornac-Cibiou », il est nécessaire de signer avec Mme Lanaud, une convention autorisant le passage sur la parcelle lui appartenant.

Entente Sportive Lizant – Saint-Gaudent : Confirmation de la fin de l'association. L'électricité et l'eau seront coupées en octobre.

Pour information, le terrain de foot plus les terres communales jouxtant ce terrain représente environ 14 000 m².

Tour Poitou Charentes : distribution des consignes, attribution des postes, etc.. Une réunion sera prévue avec les signaleurs le lundi 23 aout

Reste à récolter quelques numéros de permis pour compléter le dossier.

Destruction de la borne incendie de Boisseguin : devis d'environ 2 000 € pour la remettre en l'état. Mr le Maire a porté plainte auprès de la gendarmerie de Civray afin de demander une indemnisation auprès de notre assurance.

Fête du 14 aout : résumé de la réunion faite avec les associations et ce qui en découle, présentation du repas qui sera servi, etc. -> voir pour organiser une réunion afin de connaître le nombre de personnes bénévoles à l'organisation de cette journée.

L'ECHO DES FONTAINES

Départ de Christine : Francis Aubineau souligne que rien n'a été fait suite au départ de Christine en fin d'année scolaire (mutation faite en fin d'année scolaire). Il est prévu d'organiser un pot de départ avant la rentrée, fin août, avec les employés communaux.

Mât de mesure : Information sur la mise en place d'un mât de mesure du vent à La Fouchardière pour un nouveau projet d'implantation d'éoliennes

Journée chemin : prévoir cette journée pour septembre (une fois les moissons terminées)

Absence réunion de conseil : Francis Aubineau souligne l'absence répétée et sans motif de Gaëtan Panissaud. Voir avec lui pourquoi il ne souhaite plus s'impliquer dans le Conseil Municipal.

Site Internet : Il a été reposé la question de mettre en place un site internet pour la commune de Lizant -> à rediscuter à la rentrée, peut-être faire un groupe de travail impliquant les habitants de la commune.

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Dominique ARTAUD, Emmanuel VERGNAUD.

Absents excusés : Jeanine RODIER, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT, Gaëtan PANISSAUD.

Secrétaire de séance : Emmanuel VERGNAUD.

CONVENTION FONDS DE CONCOURS SPECIAL COVID 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention Spécial Covid avait été déposée auprès de la communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Au regard des travaux éligibles, la Communauté de Communes a accordé un fonds de concours d'investissement de 8 500,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention de fonds de concours et toutes pièces utiles à ce dossier.

CONVENTION FONDS DE CONCOURS FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS COMMUNAUX ANNEE 2021

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-039 en date du 6 décembre 2016, portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider leurs communes membres à assumer des charges qui n'ont été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI,

Monsieur le Maire rappelle que, la Communauté de Communes accordait à ses communes, un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux divers.

L'ECHO DES FONTAINES

Considérant qu'en attente des décisions ultérieures qui interviendront concernant l'exercice des compétences, il convient de solliciter la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour :

- Obtenir un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux,
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en vue de participer au financement du fonctionnement d'équipements communaux d'un montant de 7 000 €,
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

CONTRAT VACATAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les tâches de secrétariat, pour la période du **1er octobre au 31 décembre 2021**. Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire brut de **17,27 € pour un volume total de 130h**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la création d'un contrat aux conditions ci-dessus. Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette création.

CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC D'UNE PARCELLE PRIVEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre de relier l'aire de loisirs au chemin de randonnée « Cornac-Cibiou », il est nécessaire de signer avec Mme Lanaud, une convention autorisant le passage sur la parcelle lui appartenant.

Après lecture des différents articles de cette convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de signer une convention d'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur les parcelles C – 963, C - 964 et C - 113 appartenant à Mme LANAUD. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet accord.

QUESTIONS DIVERSES

Pot de départ et d'arrivée des professeurs des écoles : Cette manifestation se fera le **vendredi 22 octobre 2021**.

Remplacement d'Annick BOUROUMEAU : Annick doit participer à une formation pour l'agence postale. Il est nécessaire d'assurer son remplacement pour le transport scolaire et la cantine. Monsieur Jean-Claude GAUTHIER se propose d'assurer le transport scolaire le matin et Mme Danièle BOIREAU la remplacera pour la cantine.

Bénévoles Tour Poitou-Charentes : Afin de remercier les bénévoles du Tour Poitou-Charentes, il est décidé de les inviter à un buffet le **vendredi 19 novembre 2021 à 19h**.

Journée chemins : La journée chemins se déroulera le **mercredi 6 octobre 2021**.

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Emmanuel VERGNAUD.

Absents excusés : Jeanine RODIER, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT, Dominique ARTAUD.

Absent : Gaëtan PANISSAUD.

Secrétaire de séance : Danièle BOIREAU.

SOREGIES : CONVENTION DE MECENAT - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de SOREGIES pour l'illumination de la commune durant les fêtes de fin d'année pour un montant de 891 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte cette convention et autorise M. Maire à signer tous les documents nécessaires ce dossier.

VENTE DU TRACTEUR ZETOR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 janvier 2021 qui décidait l'acquisition d'un nouveau tracteur. Cet achat a été effectué et il propose de vendre l'ancien tracteur ZETOR au concessionnaire « Deutz » « B.S. Billaud-Segeba » à Vivonne pour un montant de 14 000 € T.T.C

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la vente du tracteur ZETOR à la Société « B.S. Billaud - Segeba » pour un montant de 14 000 €.

CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de provisionner le compte des créances douteuses à hauteur de 15 % minimum des restes à recouvrer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de provisionner le compte 6817 à hauteur de 25 % des créances, soit 277,23 € et charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer tous les documents afférents à cette décision.

AGENCE POSTALE DE LIZANT

Les services de la Poste propose que l'agence postale de la commune modifie les horaires d'ouverture dans le respect d'un volume horaire de 15 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire, après contact avec l'agent chargé de l'administration de l'agence postale propose la modification suivante à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30

Mercredi de 8h à 13h

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le changement d'horaire proposé à compter du 1^{er} janvier 2022 et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

QUESTIONS DIVERSES

Collectif alimentaire : Les responsables recherchent des bénévoles pour la collecte du samedi 27 novembre 2021 (Super U, Lidl, Aldi, Intermarché) de 9h à 19h00. Il faut s'inscrire avant le 16 novembre 2021. Il est suggéré que les bénéficiaires participent à cette collecte.

Avenir du Stade : Rien n'a été arrêté pour l'instant (Vente de la parcelle, installation de panneaux photovoltaïques ?) Danièle Boireau se charge de contacter SOREGIES pour des informations.

Plan de circulation poids lourds (+ 3T500) au village « La Petite Barbatte » : Revoir le plan de circulation étant donné l'étroitesse des routes et la circulation en augmentation des Poids Lourds (voir Plan). Danièle BOIREAU contactera le SIMER.

- Ajouter des panneaux « Attention chevaux » sur la route « Les Boutiers à Voulême »
- Ajouter plaque N° maison 1 et 3 à Follempise.

Planning pluriannuel voirie 2022 – 2023- 2024 :

- De Boutiers en montant à la « Petite Barbatte » (maison anciennement M. Ballet) : dérasement, bi-couche + caniveaux (de M. Lucquiaud N. à Boutiers) pour 2022
- VC 13 jusqu'à la Coop Agricole puis VC 16 de Follempise au croisement VC 16 puis VC 15 et Vc 3 pour 2023
- 3Malboeuf – Peuilard pour 2024

Eolien : Point sur la situation

Projet éolien VALECO : 1 éolienne voire 2 à installer sur Lizant. Valeco a posé un mat de mesure. A ce jour, le conseil municipal n'est pas favorable à l'installation de nouvelles éoliennes.

Journal communal

Il est proposé d'inviter les habitants à participer à l'élaboration et la prochaine réunion se déroulera fin novembre.

Remplacement Michèle Baluteau

Mme Michèle Baluteau prend sa retraite à compter du 1^{er} mars 2022.

Des demandes de propositions pour les repas de la cantine ont été demandés à la mairie de Civray (cantine scolaire) et à Florélie Traiteur

Site Internet Lizant

Prévoir une réunion pour la mise en place

Vœux 2022

Ils auront lieu le dimanche 16 janvier 2022 à 11h00.

Salle des Fêtes

Installation de crochets aux murs de la salle des Fêtes : Relancer l'entreprise Ardoin qui doit les poser.

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Emmanuel VERGNAUD, Jeanine RODIER, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT, Dominique ARTAUD.

Absent : Gaëtan PANISSAUD.

Secrétaire de séance : Danièle BOIREAU.

SOREGIES : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de SOREGIES concernant une convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte cette convention et autorise M. Maire à signer tous les documents nécessaires ce dossier.

Sortie de M. Emmanuel VERGNAUD de la salle du conseil municipal.

VENTE DU GODET

Suite à la vente du tracteur et l'acquisition du nouveau tracteur, Monsieur le Maire informe que le godet, suite à l'achat d'un nouveau tracteur, ne s'adapte plus et sera ultérieurement remplacé par une remorque. Il propose de vendre ce godet pour un montant de 500 €.

M. Emmanuel VERGNAUD, conseiller municipal s'est proposé pour l'acquérir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la vente du Godet à M. Emmanuel VERGNAUD pour un montant de 500 €.

Retour de M. Emmanuel VERGNAUD.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'effectuer des virements de crédits. Il propose les virements suivants :

60633 – Fournitures de Voirie - 2 000 €

65548 – Autres contributions + 1 000 €

739211 – Compensations + 1000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette décision modificative.

CONTRAT VACATAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

L'ECHO DES FONTAINES

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les tâches de préparation du budget et du secrétariat, pour la période du **1er janvier au 31 mars 2022**. Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire brut de **17,27 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la création d'un contrat aux conditions ci-dessus. Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette création.

DEMATERIALIZATION DES ACTES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu par la Préfecture de la Vienne concernant la dématérialisation des Actes Réglementaires (Délibérations, Arrêtés, Budgets, ...).

Il propose de signer une convention avec la Préfecture qui autorisera ces transferts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de M. le Maire et

- L'autorise à signer cette convention
- Décide d'acquérir le matériel nécessaire à ces transferts.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022 – PAR DROIT D'OPTION

Monsieur le Maire présente le dossier aux membres du conseil municipal :

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales, variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (commune, département, région),

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- **Par droit d'option**, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (art 106.III de la loi NOTRé) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (art 110 de la loi NOTRé) ;
- Par convention avec l'Etat, aux collectivités locales expérimentatrices du compte financier unique (art 242 loi de finances pour 2019).

Le passage à la M57 est définitif et s'applique à tous les budgets gérés selon les nomenclatures budgétaires et comptables autres que les M4 et M22.

Ainsi le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général et budgets annexes des services administratifs (...).

Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (...) continueront d'appliquer la comptabilité M4.

Les organismes « satellites » de la commune (CCAS, Caisse des écoles...) appliqueront également le référentiel M57 à la même date.

L'ECHO DES FONTAINES

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
- Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 1^{er} janvier 2022 par droit d'option et après avis favorable du comptable,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TARIFS CAMPING-CARS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'augmentation des tarifs pour les camping-cars.

Forfait nuit pour 1 personne 4,45 €

Forfait nuit pour 2 personnes et plus 4,90 €

A cela sera ajouté la Taxe de séjour d'un montant de 0,55 € par personne et par nuit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs des camping-cars à compter du 1^{er} janvier 2022.

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET VEHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE.

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE engage l'élaboration d'un **SDIRVE**, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente **un intérêt pour la commune.**

Après en avoir, délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence IRVE au Syndicat ENERGIES VIENNE ;

ABRI-BUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin d'un abri-bus aux Brandes pour les élèves du primaire et du secondaire. Il propose un devis de la société Loisirs Aménagement pour un montant de 1 685 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte l'achat d'un abri-bus auprès de la société Loisirs Aménagement,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dégradations qui ont été faites sur le monument aux morts. Il souligne qu'il a contacté plusieurs marbriers qui ont refusé d'effectuer les réparations nécessaires. Il propose tout de même un devis des Pompes Funèbres Colin pour un montant de 3 850 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition des Pompes Funèbres Colin
- Demande à M. le Maire de faire une demande de Subvention auprès d'ONACVG
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat Apave : Une demande de proposition à la Société APAVE a été demandée pour le contrôle obligatoire des passerelles. Le montant de cette prestation est de 3 324 € TTC.

Soutien au cantines scolaires : Il est demandé au conseil municipal de réfléchir aux achats pouvant entrer dans ce programme par application de la loi EGALIM, dans la limite de 3 000 €.

Départ de Mme Baluteau : Suite au départ en retraite de Mme Baluteau, Monsieur le Maire propose de de la remplacer par une personne sous CDD d'une durée de 6 mois.



Remerciements à toutes les personnes ayant contribuées à la création de ce Bulletin Municipal, de manière directe ou indirecte.

Photos : M.H. Rodier - Mme.V. Lanaud - Mme.L. Parant - Mme.N. Le Lay - M. A. Goeffic - lestetardsarboricoles.fr

Journal d'information édité par la commune de Lizant.

Directeur de la publication : M. J.C. Gauthier, maire

Rédacteurs : les élus du Conseil Municipal

Impression : Imprimerie HTF – Lizant